Mél. gr. 8° 90 2

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-ÉTIENNE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

SITUATION GÉNÉRALE

DES

INDUSTRIES ET COMMERCES

DE LA

CIRCONSCRIPTION EN 1913

Mél gr. 8° 90 2

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER — J THOMAS ET Cie
12, Rue Gérentet, 12

1914

BIBLIOTHEQUE FNSP
1 252 649

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-ÉTIENNE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

SITUATION GÉNÉRALE

DES

INDUSTRIES ET COMMERCES

DE LA

CIRCONSCRIPTION EN 1913

Wel 97 8° 90 e

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER — J. THOMAS ET C[ie]
12, Rue Gérentet, 12

1914

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-ÉTIENNE

SITUATION GÉNÉRALE

DES

INDUSTRIES ET COMMERCES

de la Circonscription en 1913

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

I. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1° *Population de la circonscription.*

D'après les chiffres du recensement de 1911, cette population s'élève à :

1° Arrondissement de Saint-Etienne.............. 346.849 habitants.
2° — de Montbrison .... 136.190 —

Total............ 483.039 habitants.

2° *Statistique des patentes.*

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE des PATENTÉS	MONTANT du PRINCIPAL DES PATENTES	MONTANT des CENTIMES ADDITIONNELS	PRODUIT TOTAL des PATENTES
Saint-Etienne..........	17.642	1.218.625 20	2.625.355 91	3 843.981 11
Montbrison............	5.272	130.932 70	232.621 36	363.554 06
Totaux (1913)...	22.914	1.349.557 90	2.857.977 27	4.207.535 17
Totaux (1912) ..	22.654	1.285.027 43	2.661.167 31	3.946.194 74

Depuis le 1er janvier 1909, tous les patentés des tableaux A, B et C sont assujettis au paiement de la taxe spéciale pour les Chambres de Commerce. Voici la statistique de cette catégorie de patentés pour l'année 1913, dans la circonscription de la Chambre de Saint-Etienne :

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE des patentés assujettis à la taxe pour la Chambre de Commerce. (Tabl. A, B & C).	PRINCIPAL de la PATENTE DE CES PATENTÉS	MONTANT DE L'IMPOSITION pour la Chambre de Commerce, y compris les frais de confection des rôles.	MONTANT TOTAL DE LA TAXE (montant de l'imposition plus centimes pour non valeurs et frais de perception).
Saint-Etienne...........	16.200	1.184.632 97	34.907 65	37.752 62
Montbrison.............	5.072	126.171 38	3 717 90	4.020 91
TOTAUX (1913)...	21.272	1.310.804 35	38.625 55	41.773 53
TOTAUX (1912)...	21.103	1.247.638 66	38.620 65	42.176 83

Le nombre des centimes additionnels spéciaux pour la Chambre de Saint-Etienne était, en 1913, de 3,1868623 contre 3,347783 en 1912.

3° *Statistique de la juridiction commerciale.*

	1913	1912
Nombre d'affaires soumises au Tribunal de Commerce de Saint-Etienne..................	2.832	2.878
Nombre de faillites déclarées par ce Tribunal...	58 (1)	52 (2)
Nombre de liquidations judiciaires déclarées par ce Tribunal	18	14

4° *Statistique de la propriété industrielle.*

	1913	1912
Demandes de brevets déposées à la Préfecture de la Loire	72	75
Brevets délivrés par la Préfecture de la Loire...	74	77
Marques de fabrique déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.........	179	133
Dessins ou modèles de fabrique déposés au Conseil de Prud'hommes de *Saint-Etienne :*		
a) *Tissus.* — Nombre de dépôts..................	63	77
Nombre d'échantillons de rubans compris dans ces dépôts..................	563	1.469
Nombre de modèles d'accessoires de fabrique compris dans ces dépôts......	29	24

(1) Non compris trois réouvertures de faillite.

(2) Non compris une réouverture.

	1913	1912
b) *Bâtiment et industries diverses.* — Nombre de dépôts	13	17
Nombre de modèles compris dans ces dépôts	30 (1)	29 (2)
Nombre de dessins compris dans ces dépôts	»	5 (2)
c) *Mines, métallurgie et transports.* — Nombre de dépôts	30	18
Nombre de modèles compris dans ces dépôts	64 (3)	27 (4)
Dessins ou modèles de fabrique déposés aux Conseils de Prud'hommes (nombre de dépôts) :		
De *Saint-Chamond*	12	6
De *Rive-de-Gier*	1	Néant
De *Firminy*	1	Néant

II. — SITUATION DES INDUSTRIES OU COMMERCES (5)

Rubanerie. — La statistique de la Chambre syndicale des tissus accuse, pour 1913, un chiffre d'affaires de 103.122.558 francs, contre 93.323.108 francs en 1912, soit une augmentation de 9.799.450 francs.

Cette augmentation est due à la hausse des matières premières et des prix de façons, et surtout à la mode, qui, en favorisant l'emploi du ruban riche, a permis d'élever sensiblement les prix de vente.

Les exportations ont été de 41.802.358 francs en 1913, contre 31.306.102 francs en 1912. La consommation intérieure a, au contraire, légèrement fléchi (61.320.200 francs en 1913 ,contre 62.017.006 francs en 1912). Les chiffres d'exportation de la douane, plus complets que ceux de la Chambre des tissus, s'élèvent à 50.705.000 francs (chiffres provi-

---

(1) Bâtiment, 2 ; bimbeloterie, 1 ; céramique, 14 ; emballage, 2 ; imprimerie, 7 ; serrurerie, 4.

(2) Ces trente-quatre modèles ou dessins se répartissent ainsi : appareil de massage, 1 ; bandes, étiquettes, carnets, journaux et imprimés divers, 22 ; briqueterie et construction, 2 ; chaussures et galoches, 6 ; courroie, 1 ; jouet, 1 ; paquetage, 1.

(3) Armurerie, 12 ; cycles, 31 ; ferblanterie, 1 ; lits en fer, 8 ; mécanique, 10 ; métallurgie, 2.

(4) Armurerie, 3 ; appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, 4 ; balance, 1 ; cycles, 9 ; émail, 4 ; limes, 2 ; mécanique, 2 ; quincaillerie, 1 ; serrurerie, 1.

(5) Cette situation est établie d'après les renseignements fournis par les Syndicats patronaux ou par des membres et correspondants de la Chambre de Commerce.

soires), contre 36.414.662 francs en 1912 (chiffres définitifs), non compris les colis postaux.

Les remboursements à forfait sur les tissus de soie mélangés (rubans, velours, tissus élastiques, lacets, etc...) effectués à l'Entrepôt des douanes de Saint-Etienne ont porté, en 1913, sur 155.620 kg. (dont 111.787 kg. de rubans et velours) et se sont élevés à 50.351 fr. 69, au lieu de 136.144 kg. et 45.994 fr. 72 en 1912.

Le tableau ci-après indique les prix moyens au kg. ; il est certain que les prix de vente, sans être pour le fabricant aussi avantageux qu'ils le paraissent, ont subi une hausse très appréciable.

Les matières premières ont été en hausse pendant presque toute l'année.

Les prix de façons, surtout pour les métiers de la ville et des environs, ont été relevés à des taux qu'ils n'avaient pas atteints depuis longtemps. La cause la plus certaine de cette hausse consiste dans l'abondance des commandes en rubans. Quant aux métiers des montagnes de la Haute-Loire, ils ont été moins recherchés et partant moins payés. Néanmoins, ils ont profité aussi du relèvement général des prix.

Pas de modifications sensibles dans le nombre des ouvriers et employés. Il y a eu plutôt manque de main-d'œuvre.

La durée de la journée de travail pour les tisseurs est restée fixée à dix heures. Pour ce qui concerne les diverses opérations qui précèdent ou suivent le tissage, on a usé largement des dérogations autorisées par la loi.

Le nombre des établissements est resté sensiblement le même.

En raison de l'abondance de la demande, les effets de la concurrence étrangère se sont moins fait sentir.

L'action de la législation douanière est à peu près nulle.

Comme les années précédentes, le prix des éléments nécessaires à la vie et les charges publiques n'ont cessé de s'élever très sensiblement.

La Fabrique stéphanoise de rubans émet les vœux ci-après :

1° Application stricte des règlements douaniers ;

2° Réalisation de conventions internationales de nature à favoriser l'exportation des rubans et velours de fabrication française ;

3° Rejet par le Parlement du projet d'impôt sur le capital et de tout projet d'impôt sur le revenu comportant la déclaration obligatoire et contrôlée des bénéfices commerciaux ;

4° Ajournement de l'application obligatoire de la semaine anglaise jusqu'à ce qu'une convention internationale ait généralisé cette mesure.

(*V. tableau ci-après*).

TABLEAU du chiffre d'affaires de la Fabrique stéphanoise pendant l'année 1913 (dressé par la Chambre syndicale des Tissus).

NATURE DES ARTICLES	CONSOMMATION intérieure	EXPORTATION	TOTAUX pour 1913	TOTAUX pour 1912	PRIX MOYENS AU KILOG. en 1913
Rubans noirs soie	4.897.000	2.875.000	7.772.000	3.971.810	80 f
Rubans noirs mélangés	3.018.500	919.500	3.938.000	1.961.000	38
Rubans unis couleurs soie	15.536.000	7.470.000	23.006.000	26.888.693	100
Rubans unis couleurs mélangés	6.091.700	2.332.358	8.424.058	5.827.595	64
Rubans façonnés soie	6.366.000	4.875.000	11.241.000	6.662.331	150
Rubans façonnés mélangés	2.680.000	3.976.000	6.656.000	3.727.580	95
Cravates pure soie	18.000	2.000	20.000	92.000	135
Cravates tissu mélangé	346.000	393.000	739.000	194.000	40
Velours envers satin ou armure tout soie	981.000	2.025.000	3.006.000	332.000	135
Velours envers satin ou armure mélangés	5.268.000	11.675.000	16.943.000	2.297.700	64
Velours envers toile tout soie	»	1.000	1.000	4.315.000	110
Velours envers toile mélangés	1.488.000	650.000	2.138.000	12.610.900	43
Passementeries et galons	1.601.000	732.000	2.333.000	3.425.499	100
Articles de chapellerie	1.425.000	347.000	1.772.000	2.018.000	Soie 70; mi-soie 45
Tissus élastiques	1.556.000	249.000	1.805.000	3.292.000	30
Etoffes tout soie	2.402.500	2.500	2.405.000	237.000	»
Etoffes tissu mélangé et tissu coton	2.053.500	2.208.500	4.262.000	7.988.000	»
Totaux pr la ville de St-Etienne	55.728.200	40.732.858	96.461.058	85.841.108	
Maisons ayant leur siège hors Saint-Etienne (articles ci-dessus)	5.592.000	1.069.500	6.661.500	7.482.000	
Totaux	61.320.200	41.802.358	103.122.558	93.323.108	

Commerce des soies, schappes et cotons. — 1° *Soies.* — Le mouvement général de la Condition des soies de Saint-Etienne a atteint, en 1913, 1.508.308 kg. 82, contre 1.363.880 kg. 59 en 1912. Ces chiffres, qui accusent une augmentation totale de 144.428 kg. 23 pour 1913, se décomposent ainsi :

	1913		1912	
Ouvrées	926.950 kg.	88	774.418 kg.	67
Grèges	579.520	05	586.560	98
Diverses	1.837	89	2.900	94

La place de Saint-Etienne a été favorisée par une période d'affaires très active. Les rubans de belle qualité et le velours soie ont été demandés.

Les augmentations principales portent sur les qualités suivantes :

1° Les Japon (organsin et trame) : 116.000 kg. ;

2° Les Canton (organsin) : 38.000 kg., employés pour le velours très en faveur ;

3° Les France (organsin) : 14.000 kg. Quoique d'un prix très élevé, ces soies ont trouvé leur emploi dans les rubans de belle qualité. Par contre, les grèges de tissage pour le satin ont disparu presque entièrement. Les grèges Brousse ont perdu 70.000 kg.

Le Japon a envoyé, pour la première fois, cette année, des grèges de gros titres pour tissage.

Les prix ont haussé jusqu'au mois d'août, ils ont baissé en septembre, octobre, novembre, restant cependant plus élevés qu'au début de la campagne, grâce à une consommation mondiale très considérable.

La tendance du marché reste bonne.

Les soies les plus favorisées par la mode ont été les Canton et les Chine filature.

Les cours ont été les suivants :

Grèges Japon 9/11............	46 fr.	52 fr.	45 fr. le kg.
— — 13/15............	39 »	46 »	42 »
— Canton 11/13 n° 1.....	36 50	48 »	43 »
— Mars I KK	29 50	30 50	31 »
— Brousse 13/15	39 »	52 »	48 »

2° *Soie artificielle.* — Consommation : 275 à 300.000 kg. environ, représentant un chiffre d'affaires approximatif de 5 millions de francs.

Une très forte demande de soie artificielle s'est produite dans la région pour la fabrication du ruban. Ce textile a été employé avec grand succès comme chaîne, dans les titres 80 et 100 g. La trame a continué à être demandée dans la même proportion que l'année précédente. Par contre, la mode ayant délaissé les tresses, un déficit sérieux s'est produit sur ces articles.

La forte demande des titres fins nécessaires pour la fabrication des rubans a amené, de juin à décembre, la rareté de ces articles. Néanmoins, le comptoir de vente a maintenu les mêmes prix que l'année dernière, sans faire subir de hausse aux consommateurs. Les prix sont donc restés ceux de 1912, soit 14 à 19 francs, suivant titres et qualités.

3° *Schappes.* — Le chiffre d'affaires a dû diminuer assez sensiblement. On peut l'estimer à 1.500.000 francs. Les prix ont haussé progressivement, dans le courant de l'année, de 2 fr. 50 par kg. environ.

4° *Cotons.* — La situation, dans l'ensemble, n'a subi aucune modification, et les chiffres de l'année 1912 peuvent être répétés, soit environ 600.000 kg., représentant 3.500.000 francs à 4 millions de francs. Après une certaine faiblesse au début de l'année, les prix se sont relevés d'environ 10 %.

L'Union des filateurs de la région lilloise a, dans le courant de l'année, élevé son tarif de 0 fr. 20 par kg. pour les retors, gazés et non gazés.

Moulinage de la soie. — Rien à changer au rapport précédent, si ce n'est que la situation des tramistes a été encore plus mauvaise en 1913 qu'en 1912, et 1914 commence dans des conditions économiques déplorables pour la corporation.

Lacets *(de Saint-Chamond).* — Les affaires ont été plus mauvaises encore qu'en 1912 : d'une part, la persistance inusitée de la mode des robes courtes et étroites dépourvues de garnitures ; d'autre part, le malaise politique et économique, la vie chère, les menaces d'impôts nouveaux, sont les causes principales de cette situation défavorable. La diminution d'affaires qui en a été la conséquence peut s'évaluer à 10 %, soit 17 à 18 millions de francs, au lieu de 19 à 20 millions.

Les affaires d'exportation ont subi une diminution correspondante, due également à la défaveur de la mode, ainsi qu'à la situation intérieure, généralement peu satisfaisante, d'un bon nombre de pays étrangers.

Le nombre des personnes occupées dans la fabrique de lacets diminue en proportion du ralentissement des affaires ; il ne dépasse pas 3 à 4.000 personnes à l'heure actuelle.

La concurrence étrangère se maintient ; les affaires d'exportation en articles classiques ou ordinaires sont toujours impossibles pour les fabricants français.

Tissus élastiques. — Le chiffre d'affaires de 1913 a été inférieur de 10 % environ à celui de 1912. Il baissera encore davantage dans l'avenir, à cause de l'augmentation croissante des importations étrangères, que favorise le tarif douanier actuellement en vigueur.

Les fabricants français se plaignent de nouveau de n'être plus suffisamment protégés.

A l'exportation, les producteurs étrangers jouissent d'une situation particulièrement favorable pour les tissus de coton et de soie artificielle : des dégrèvements leur sont consentis et ils sont, en outre, protégés par des droits d'entrée très élevés. Le chiffre des exportations françaises se trouve donc limité.

Le personnel ouvrier occupé dans les usines de la région a été sensiblement le même que celui de l'année précédente (750 environ). Il y a eu augmentation des salaires, mais par contre diminution de la production.

Le recrutement des apprentis est de plus en plus difficile.

Teinture. — D'une manière générale, l'année a été moyenne, avec augmentation du travail, due à la grève allemande.

Cette augmentation a entraîné une hausse des salaires.

Maintien de la hausse des matières premières.

Les teinturiers de la région ont été très vivement sollicités par les fabricants suisses pour exécuter leurs ordres. Mais les ordres exécutés à Saint-Etienne pour ces fabricants ont été insignifiants, les usines stéphanoises étant occupées par la place.

Armurerie. — Le chiffre d'affaires global peut être évalué, pour l'année 1913, à 12 millions environ.

La situation peut être considérée comme stationnaire ; elle présente néanmoins une légère augmentation, confirmée par la statistique du Banc d'épreuve.

L'exportation est d'environ 300.000 francs, comportant des armes de luxe et aussi une quantité assez importante d'armes de guerre.

Le nombre des ouvriers est d'environ 3.500 à 4.000.

Les matières premières ont une tendance à la hausse.

Les salaires sont de 4 à 5 francs pour l'ouvrier ordinaire, et de 5 à 8 francs pour l'habile spécialiste, qui devient rare.

La main-d'œuvre est suffisante.

Les prix de vente sont restés stationnaires.

La concurrence étrangère est toujours aussi importante, surtout pour l'arme mi-fine. Des mesures de protection plus efficaces doivent être étudiées par les Pouvoirs publics.

Le retour à l'ancien tarif des poudres de chasse contribuerait, dans une large mesure, à la prospérité de l'armurerie, de même que la répression énergique du braconnage, la protection du gibier, la destruction des fusils de greffe, etc...

Les fabricants d'armes demandent, en outre, que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, le prix des permis de chasse ne soit augmenté.

Métallurgie. — Une enquête faite par le Comité des Forges de la Loire auprès de ses adhérents, sur la situation en 1913, a donné les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 138 millions.
Nombre d'ouvriers : 17.500.
Salaires payés : 31 millions environ.

D'autre part, les statistiques de M. l'Ingénieur en chef des mines de Saint-Etienne sur la situation industrielle des usines sidérurgiques de la Loire, donnent, pour 1913, en comparaison de 1912, les renseignements suivants (1) :

Produits bruts (en tonnes).			1913 (Tonnes)	1912 (Tonnes)
Fontes de moulage en gueuses		1.661	22.746	22.903
Fontes d'affinage (pr puddlage, etc.)		21.085		
Fers et aciers soudés au four.	à puddler	15.569	23.547	27.970
	à souder	5.139		
	à cémenter	2.839		
Acier fondu au convertisseur			1.825	1.525
Acier fondu au four à sole (Martin, etc.)			219.472	201.800
Acier fondu au four au creuset			19.415	17.466
Acier fondu au four électrique			590	216
			287.595	271.880

(1) Les chiffres du Comité des Forges concernent l'ensemble de ses douze Sociétés adhérentes, y compris les usines de Chasse et de Givors, situées hors du département de la Loire, mais qui dépendent du bassin métallurgique de

Produits ouvrés (en tonnes).	1913 (Tonnes)	1912 (Tonnes)
Fers et aciers soudés. — Fers et aciers marchands	11.227	13.890
Fers et aciers soudés. — Tôles et larges plats	179	479
Fers et aciers soudés. — Pièces de forge	641	752
Rails	484	5.602
Bandages de roues, roues pleines	25.638	22.892
Aciers marchands	50.821	46.518
Ressorts pour carrosserie et chemins de fer	3.999	3.755
Profilés autres que les poutrelles	923	356
Tôles et larges plats	35.349	37.164
Fer machine	724	1.539
Fils	7.439	6.455
Pièces de forge, essieux, éléments de canons divers	20.200	23.508
Moulages d'acier	9.852	7.092
Plaques de blindage, projectiles, tourelles	17.279	10.350
	184.755	180.352

Appareils à vapeur.

Puissance des machines en chevaux-vapeur	140.520	137.367

La production totale de 1913 dépasse donc celle de 1912 d'environ 16.000 tonnes, soit 6 %, pour les produits bruts, et 4.000 tonnes, soit 2,5 %, pour les produits usinés.

Il y a :

Augmentation de	18.000 tonnes	sur les aciers Martin.	produits bruts.
	2.000 —	— au creuset.	
	370 —	— au four électrique.	
Diminution de ...	4.400 —	sur les fers et aciers soudés au four.	
Augmentation de	6.900 —	sur les tourelles, blindages et obus.	produits ouvrés.
	4.300 —	sur les aciers marchands.	
	2.800 —	sur les bandages et roues.	
	2.800 —	sur les moulages d'acier.	
	600 —	sur les profilés.	
Diminution de	5.100 —	sur les rails.	
	3.300 —	sur les pièces de forge.	
	3.100 —	sur les fers et aciers soudés.	
	1.800 —	sur les tôles et larges-plats.	

---

la Loire. Le Service des Mines exclut de sa statistique ces deux usines et les transformateurs qui font partie du Comité des Forges et qui ne sont pas producteurs de métal. Par contre, la statistique du Service des Mines comprend les producteurs de métal de la région non adhérents au Comité des Forges.

Les fontes, fer machine et fils ne présentent pas de variation notable.

A en juger par le tonnage total, supérieur à celui de tous les précédents exercices, l'année 1913 peut être considérée comme satisfaisante dans son ensemble. Toutefois, ce résultat est dû, en grande partie, au premier semestre, où le travail a atteint son maximum d'intensité : dès le mois de juin, en effet, il s'est produit un fléchissement que l'instabilité de la situation politique extérieure et diverses causes d'ordre économique ont accentué jusqu'à la fin de l'année.

Les usines de la Loire ont été cependant moins affectées par cette dépression que les autres centres industriels, grâce aux travaux d'armement dont elles se sont fait depuis longtemps une spécialité.

Sous ce rapport, elles ont été surtout favorisées par la construction de neuf cuirassés français sur cale ou en achèvement à flot. C'est ainsi qu'il leur a fallu, en même temps, terminer l'armement du *Paris* et du *Courbet*, activer les tourelles à deux canons de 34 centimètres et les blindages des trois cuirassés de 1912 : *Bretagne*, *Lorraine*, *Provence*, et commencer les tourelles quadruples de 34 centimètres, ainsi que les nombreux lots de blindages des quatre cuirassés de 1913 : *Normandie*, *Flandre*, *Gascogne* et *Languedoc*, indépendamment des importants marchés de canons de 34 centimètres et 14 centimètres, finis ou en éléments, affûts, obus, pièces de forge et moulages à fournir pour ces sept dernières unités.

Leur activité a été également soutenue par les très grosses fournitures de matériel de guerre exécutées pour la France et pour de nombreux gouvernements étrangers, qui apprécient de plus en plus la supériorité de l'artillerie de construction française.

Les chemins de fer, enfin, par l'augmentation et la réfection de leur matériel roulant, ont apporté un bel appoint de travail, supérieur de 3.000 tonnes à celui de 1912, en commandes de roues, bandages et ressorts.

Par contre, il y a eu fléchissement marqué dans les constructions nouvelles de la Marine marchande, qui se sont limitées à un très petit nombre de navires, ainsi que dans les constructions mécaniques, de plus en plus concurrencées par l'étranger.

L'année 1913 a vu la baisse des cours de la plupart des produits : les fers et aciers marchands, le cuivre, l'étain, le zinc ont fléchi respectivement de 10 à 20 %. Seuls, les prix du nickel, du plomb et de l'aluminium se sont à peu près maintenus ; ceux des fontes également, mais ils ont montré quelque faiblesse vers la fin de l'année. Les ferrailles suivent nécessairement les fluctuations des produits neufs et se trouvent ainsi en réaction assez sensible.

Les combustibles ont subi une hausse continue, atteignant 1 fr. 50 à 2 francs par tonne, selon la qualité. La production totale du bassin étant loin de suffire à la consommation, qui augmente rapidement, la pénurie de charbon devient telle que les usines se trouvent obligées de recourir aux mines étrangères.

Le nombre total des ouvriers métallurgistes est resté, en moyenne, encore supérieur à celui de 1912. L'année a été très calme : quatre

petites grèves partielles, survenues dans des usines différentes, ont été terminées en quelques jours.

Malgré la persistance, en fin d'année, de la dépression générale, la métallurgie de la Loire conserve sa situation privilégiée. Le travail est assuré pour longtemps encore et, pour le prochain exercice notamment, par les sept cuirassés en construction et la mise en chantier, en janvier 1914, d'un nouveau cuirassé du type *Normandie*. La Guerre, les Chemins de fer et les Compagnies maritimes de transport ont à poursuivre également le programme d'augmentation et de réfection de leurs matériels, ce qui constituera, comme par le passé, un fonds de travail régulier pour les usines. Il est à prévoir, toutefois, que l'année 1914 se ressentira de la crise générale qui sévit actuellement dans la métallurgie et que l'activité des usines de la Loire sera sensiblement inférieure à ce qu'elle a été en 1913.

En attendant, on continue partout à développer et à moderniser l'outillage pour arriver, par la réduction du prix de revient, à compenser en partie l'aggravation constante des charges, la hausse des charbons et l'augmentation de la main-d'œuvre. Ainsi Saint-Chamond a construit une nouvelle fonderie de fonte, mis en marche son nouvel atelier de ressorts et pris, pour mieux assurer son approvisionnement de fontes fines, une participation importante dans la nouvelle Société des hauts fourneaux de Givors. Firminy augmente son capital, achève l'installation d'une presse à blindages de 6.000 tonnes et traite avec Rioupéroux le transport de 1.500 à 2.500 chevaux dans ses usines.

Malheureusement, en ce qui concerne notamment les produits courants, tels que : aciers en barres, tôles, moulages, pièces de forge, les usines de la Loire, déjà insuffisamment protégées contre l'importation par les droits de douane actuels, se trouvent encore, au point de vue des frais de transport, dans des conditions très défavorables par rapport aux autres centres industriels français. Les quelques exemples suivants font ressortir l'anomalie de cette situation, sur laquelle l'attention des Compagnies de chemins de fer a été maintes fois appelée, mais jusqu'ici sans succès :

I. Produits fabriqués. — 1° *Aciers en barres et tôles.* — *a*) Par wagon de 5 tonnes et plus à destination de Paris-Bercy, la Loire paie 18 francs par tonne, tandis que, pour un même parcours et pour cette même destination, la taxe est :

Sur l'Est..............	13 40	par envoi de 10 tonnes.
Sur l'Orléans..........	12 50	par envoi de 10 tonnes.
Sur le Nord...........	11 35	par envoi de 20 tonnes.

Les aciers en barres et les tôles devraient donc être tout au moins insérés au paragraphe 19 du tarif spécial P.-L.-M. P. V. n° 14, et acquitter ainsi, par wagon de 10 tonnes, de la Loire sur Paris, une taxe de 13 fr. 40 par tonne au maximum.

b) Fourchambault, Digoin, Imphy, Le Creusot, bénéficient, sur Bourges, Montluçon, Orléans, Tours, Vierzon, de prix exceptionnels par expédition minimum de 50 kg.

Les usines de la Loire, cependant beaucoup plus éloignées de ces mêmes destinations, ne disposent de prix exceptionnels que par expédition d'au moins 5.000 kg. ou payant pour ce poids.

c) Les envois d'aciers et de tôles des usines de l'Est et du Nord sont soumis, par expédition de 10.000 kg., aux barèmes ci-après du tarif commun P. V. n° 114 :

D'une gare quelconque des réseaux de l'Est et du Nord sur Bordeaux-Bastide, Bordeaux-Saint-Jean, Brest, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Rochefort :

Pour 800 kilomètres au départ de l'Est : 18 fr. 25 par tonne.
Pour 650 — — du Nord : 16 fr. 75 —

Ces mêmes produits au départ de la Loire acquittent :

1° Sur Bordeaux-Bastide (533 kilomètres) 20 fr. par tonne.
2° Sur Rochefort (595 kilomètres)........ 22 » —
3° Sur Nantes (632 kilomètres).... ...... 23 » —
4° Sur Saint-Nazaire (696 kilomètres)... 24 50 —

Il importe donc de revendiquer la création sur ces mêmes bases d'un tarif commun P.-L.-M.-Orléans.

2° *Bandages, essieux, roues, tôles, aciers.* — Il existe actuellement des prix fermes de :

8 fr. 50 de Fraisans, Gray, Is-sur-Tille à Lyon.
6 fr. 50 du Creusot à Gray, Is-sur-Tille.
7 fr. 25 du Creusot à Lyon.
10 francs du Creusot à Vesoul.
10 francs de Montluçon à Lyon.

Par comparaison avec ces prix, la Loire ne devrait payer que :

12 francs au lieu de 16 fr. 25 sur Vesoul, Belfort, Delle, Saint-Hippolyte.
10 francs au lieu de 13 fr. 70 sur Gray et Is-sur-Tille.
3 francs au lieu de 4 fr. 70 sur Lyon.

3° *Pièces forgées et pièces en acier coulé, brutes.* — Quel que soit le tonnage, la Loire paie, pour 500 kilomètres, 27 fr. 50 la tonne. Sur les autres réseaux, la taxe est de :

Pièces forgées.	16 fr. 25 à 26 fr.	par expédition	partielle.
	14 fr. à 19 fr.	—	de 5 à 10 tonnes.
Pièces en acier coulé.	20 fr. 50 à 26 fr.	—	partielle.
	16 fr. 25 à 20 fr.	—	de 5 à 10 tonnes.

4° *Ressorts de chemins de fer.* — Sur le Paris-Lyon, ces produits, par moins de 5 tonnes, sont taxés au barème A. D'autre part, il est prévu, au départ de la Loire, deux prix fermes, savoir :

20 francs sur Marseille (344 kilomètres).
28 francs sur Paris (510 kilomètres).

Par expédition partielle, et pour une distance de 300 kilomètres, par exemple, ils acquitteraient, sur les six autres réseaux, des taxes respectives de 15, 16 et 18 francs, alors que le P.-L.-M. les taxe 23 fr. 50.

Quant au prix de 28 francs sur Paris, il ne constitue pas, pour la distance de 500 kilomètres sur laquelle il est établi, un avantage pour les usines du Centre, les barèmes des autres réseaux donnant tous, pour cette même distance, des taxes de 22 fr. 70 à 26 francs.

Les ressorts devraient donc, sur le Paris-Lyon, comme déjà sur l'Orléans et l'Etat, être assimilés aux roues et bandages, dont les taxes, par expédition partielle, sont celles :

1° Du barème 5 ;

2° Du paragraphe II, catégorie 5, du tarif spécial P. V. 14 P.-L.-M. : prix ferme de 18 francs sur Paris (au lieu de 28 francs).

II. Houilles et ferrailles. — Il convient enfin de revendiquer, pour les houilles et les ferrailles, des conditions de transport mieux appropriées aux nécessités actuelles des usines de la Loire :

1° *Houilles.* — Pour les houilles à recevoir de Marseille, Bordeaux, Nantes ou Saint-Nazaire, les prix de transport actuels du tarif spécial P. V. n° 7 P.-L.-M. et du tarif spécial P. V. n° 107 P.-L.-M.-P.-O. seraient à diminuer fortement par l'adoption d'un nouveau barème kilométrique ou de prix fermes exceptionnels.

Pour les houilles en provenance du Nord et du Pas-de-Calais, la création d'un nouveau tarif commun N.-E.-P.-L.-M., établi sur les bases du tarif commun P. V. n° 107 Ceinture-E.-N., s'impose de plus en plus. Il est indispensable d'obtenir tout au moins de la Compagnie Paris-Lyon, par réciprocité du prix actuel de la Loire sur Lure, la création, au départ d'Is-sur-Tille sur la Loire, d'un prix ferme de 7 fr. 15, qui permettrait une meilleure soudure avec le tarif commun actuel.

2° *Déchets d'acier, ferrailles.* — Le 16 octobre 1913, la Compagnie Paris-Lyon a proposé d'inscrire dans le paragraphe IX de son tarif spécial P. V. n° 14, deux nouveaux barèmes donnant, *à partir de 300 kilomètres :*

8 fr. 25 par wagon de 10.000 kg.
7 fr. 50 — de 20.000 kg.

Il reste à revendiquer, pour les distances inférieures à 300 kilomètres, une réduction sensible des taxes actuelles, et l'insertion au tarif commun P. V. n° 114 Est-P.-L.-M. des nouveaux barèmes P.-L.-M.

Construction mécanique. — Chiffre d'affaires sensiblement le même qu'en 1912 : 15 millions.

Peu d'exportation.

Les prix de vente ont été stationnaires, sans être très avantageux. Ceux des matières premières se sont maintenus presque toute l'année, mais les prix des fers et des aciers sont tombés dans le dernier trimestre.

Les salaires continuent à s'accroître d'année en année.

Le nombre des ouvriers et employés est de 3.500. La production serait notablement supérieure si la main-d'œuvre ne faisait défaut dans toutes les branches.

Les petits ateliers de pièces détachées augmentent en nombre.

La concurrence étrangère a pour effet de maintenir les prix toujours très bas. La Chambre de Commerce a appuyé à plusieurs reprises les réclamations des constructeurs concernant l'insuffisance de la législation douanière.

Voici le résumé de leurs revendications :

1° Améliorer les tarifs douaniers conformément aux demandes antérieures ;

2° Améliorer la loi de 1892 (modifiée en 1900) concernant la durée de la journée de travail, notamment en ce qui concerne la présence des apprentis dans les mêmes ateliers que les adultes ;

3° Encourager l'apprentissage ;

4° Enfin, la loi de 1898 sur les accidents du travail et les règlements qui s'y rattachent ont augmenté très lourdement les charges industrielles. Il paraît difficile de demander la revision de la loi ; mais il serait à désirer que la jurisprudence établie à ce sujet n'exagère pas les charges médicales et pharmaceutiques. Le choix du médecin par l'ouvrier a conduit à la création de certaines officines, où la fixation du délai d'incapacité et la rédaction des ordonnances ne sont pas inspirées par la conscience professionnelle. Les taux des assurances sur les accidents ont ainsi augmenté dans de fortes proportions.

Quincaillerie et petite métallurgie. — I. Renseignements généraux. — La situation générale de la Fabrique de quincaillerie et petite métallurgie de la Loire et de la Haute-Loire a justifié, dans son ensemble, pendant le premier semestre 1913, les pronostics formulés dans le précédent rapport. Durant cette période, cette industrie a bénéficié d'une grande activité et de prix de vente rémunérateurs, ce qui lui a permis de compenser les résultats fâcheux du second semestre et même d'arriver à une production supérieure à celle de 1912.

Le fléchissement des cours, survenu dès le début de la seconde période, a paralysé, sauf pour deux ou trois branches de la petite métallurgie, l'essor des premiers mois de l'année.

Cette situation, motivée par une série de baisses brusques et successives dans les cours des matières premières (fers et aciers ordinaires),

s'est compliquée d'une panique chez divers producteurs. Alors que les frais généraux, toujours en augmentation, et les charges publiques, de plus en plus onéreuses, auraient dû atténuer ce mouvement de baisse et présenter une résistance à ce fléchissement, il en est résulté au contraire une aggravation de la situation. A cela sont venues s'ajouter les difficultés économiques et financières, qui ont paralysé les capitaux disponibles.

Le chiffre d'affaires total est de 25 millions. Il a progressé, grâce aux résultats de la belle période du premier semestre 1913 et à la hausse survenue au début de l'année (1).

Le nombre d'ouvriers ou employés (7.500 à 8.000 environ) est resté sensiblement le même.

Les membres du Syndicat intéressé continuent à se plaindre de l'insuffisance des droits de douane, notamment pour tous les articles de petit outillage, taillanderie et petite quincaillerie, et de l'augmentation des charges publiques. Malgré ces protestations, on continue à discuter des projets de réformes absolument contraires aux intérêts industriels, comme ceux de la semaine anglaise ou d'une nouvelle réduction des heures de travail.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

On tient peu de compte de vœux importants formulés par les Chambres de Commerce.

Enfin, nouvelles plaintes concernant la décadence toujours croissante de l'apprentissage.

Le Syndicat demande aux Pouvoirs publics de faire, à l'avenir, un meilleur accueil à ses vœux, afin d'éviter une crise qui serait désastreuse, une fois déchaînée.

II. Détail par spécialités : 1° *Boulonnerie.* — Les prévisions de hausse et de grande activité se sont réalisées pour le premier semestre de 1913. L'affluence des commandes s'est maintenue jusqu'au mois de juin. Malheureusement, dès juillet, un fléchissement commença à se faire sentir et depuis ne fit que s'accentuer.

Les prix de vente, malgré la rareté de la main-d'œuvre et l'augmentation croissante des frais généraux, ne purent se maintenir et déclinèrent rapidement. L'affolement de nouveaux fabricants fut, en partie, cause de cette baisse. Il faut espérer qu'en présence des résultats ainsi obtenus, les propres auteurs de ce fléchissement ne tarderont pas à l'enrayer.

La production, toutefois, grâce à la prospérité du premier semestre, n'a pas été inférieure à celle de l'année 1912. Elle est évaluée, pour 1913, à une dizaine de millions (2).

Le nombre d'ouvriers ou employés est resté à peu près stationnaire, soit environ 1.500 à 1.600.

La boulonnerie attend avec impatience la solution des graves problèmes financiers qui paralysent les capitaux français.

---

(1) Le chiffre indiqué pour 1912 (19 millions au moins) était trop faible.

(2) 12 millions d'après un autre renseignement.

2° *Ferronnerie.* — De même que pour la boulonnerie, situation bonne au début de 1913, mais devenue mauvaise à la fin de l'année, par suite de l'arrêt général de la métallurgie. Baisse sensible à ce moment dans les ventes.

Les prix réduits pratiqués depuis, en raison de la pénurie et de l'augmentation de prix de la main-d'œuvre, affectent beaucoup cette industrie, qui occupe des ouvriers de moyenne capacité, trouvant à gagner beaucoup plus dans la grosse métallurgie.

Comme pour la boulonnerie et pour la même cause, le chiffre d'affaires s'est maintenu (1.500.000 à 1.700.000 francs environ), ainsi que le nombre d'ouvriers ou employés (500 à 600).

Même situation qu'en 1912 au point de vue de l'exportation, toujours très difficile.

3° *Serrurerie.* — Cette industrie ne varie guère au point de vue de la production. Elle a peut-être moins eu à souffrir du contre-coup du fléchissement général, bien que ses prix aient subi une légère baisse.

Le chiffre d'affaires s'est maintenu : 1.500.000 à 1.600.000 francs.

Il en est de même du nombre d'ouvriers ou employés : 7 à 800.

L'exportation est stationnaire, par suite de la concurrence de plus en plus grande de la production étrangère, avec laquelle cette industrie doit lutter au moyen de prix dérisoires.

4° *Tréfilerie et pointerie.* — Dans cette branche, aucune modification appréciable à apporter à la déclaration faite pour l'exercice 1912.

Même chiffre d'affaires : 1.200.000 francs environ.

Main-d'œuvre normale : 200 ouvriers ou employés.

Forte hausse des charbons, entraînant celle des produits finis.

Part de l'exportation toujours faible, en raison des frais de production bien plus élevés qu'à l'étranger.

5° *Clouterie forgée.* — La situation de cette fabrication est sensiblement la même que celle de la précédente année. Un certain nombre d'ouvriers mineurs font apprendre à leurs enfants la fabrication du clou. Cette innovation a procuré à la clouterie, qui souffrait beaucoup du manque de main-d'œuvre, quelques apprentis qui forgeront jusqu'à 15 ou 16 ans, âge où ils entreront à la mine.

Hausse considérable des prix de revient en 1913, par suite de cette pénurie de main-d'œuvre et des salaires élevés donnés par les mines et usines. Ces prix pourront diminuer si le nombre d'apprentis augmente.

Même chiffre d'affaires qu'en 1912 (300.000 francs environ).

Quelques apprentis de plus (260 à 280 ouvriers ou apprentis).

Elévation des salaires de 8,50 %.

Exportation à peu près nulle, ne pouvant concurrencer la production allemande.

6° *Ressorts de voitures.* — L'exercice 1913 a été très bon dans les premiers mois et, à l'exemple de celles de la boulonnerie et de la ferronnerie, la production a décliné pendant les derniers mois. Le chiffre d'affaires a, de ce fait, fléchi.

Production : 600.000 francs environ.

Même nombre d'ouvriers ou employés (200 environ).

Augmentation des salaires (180 à 225 francs par mois).

La crise actuelle de la fabrication de l'automobile affecte sérieusement cette industrie depuis cinq à six mois.

7° *Grosse quincaillerie du canton de Rive-de-Gier.* — Comme pour la précédente industrie, la situation a été moins bonne qu'en 1912.

Chiffre d'affaires en diminution : 850.000 francs environ, contre 900 à 950.000 francs en 1912.

Baisse sur les prix de vente à partir du second semestre.

Main-d'œuvre insuffisante, surtout pour les articles finis, par suite du manque d'apprentis ; 350 ouvriers ou employés.

Journée moyenne de 10 heures et salaire moyen de 5 fr. 50.

Transformation appréciable de l'outillage, par suite de l'emploi de la force mécanique.

8° *Petit outillage et petite quincaillerie de Saint-Etienne.* — Cette branche d'industrie comprend :

1° La fabrication du petit outillage (outils de menuisier et de charpentier, tranchants ou à pointe, compas, mèches, tarières, etc.) ;

2° La fabrication de la romaine (Saint-Etienne) ;

3° La fabrication de l'article crépin ;

4° La fabrication des petits articles de quincaillerie de Saint-Etienne.

On peut évaluer ainsi la production :

Petit outillage	80 à 90.000 fr. environ	Total 265.000 à 300.000 fr.
Romaine	25 à 30.000 » —	
Article crépin	100.000 » —	
Petits articles de quincaillerie	60 à 80.000 » —	

Le nombre d'ouvriers, pour ces quatre spécialités, est relativement restreint : une centaine à peine.

C'est peut-être la branche d'industrie qui est la plus touchée par la concurrence allemande, notamment en ce qui concerne le petit outillage et l'article crépin.

Pour apprécier cette situation, il suffit de se rappeler que les droits d'entrée en France pour les outils allemands ne sont que de 22 francs, taux absolument insuffisant ; ils sont de 50 francs en Autriche-Hongrie. Les protestations des intéressés, lors de la revision du tarif douanier français, ont été vaines. C'est l'envahissement fatal du marché intérieur par le petit outillage allemand.

L'exportation, malgré la supériorité des produits français, est faible et difficile, surtout pour l'article crépin, qui est gêné par la suppression de la fabrication du fer ordinaire par les forges de la région, d'où nécessité d'employer des fers spéciaux d'un prix plus élevé. L'exportation de l'article crépin représente environ les deux tiers du chiffre de cette production.

9° *Chaînerie, bourrellerie forgée.* — On peut confirmer les renseignements donnés pour l'exercice 1912.

Comme chiffre d'affaires, toutefois, par suite du fléchissement survenu dans le second semestre 1913, il ne faut compter que 350.000 francs environ. Les ordres ont diminué de 30 % à la fin de l'année, et les prix de vente ont subi une baisse de 6 à 8 %.

Mêmes plaintes au sujet de la pénurie des bons ouvriers que pour les industries de la boulonnerie et ferronnerie.

Environ 250 ouvriers ou employés.

9° *bis Chaînerie électrique.* — Mêmes renseignements que pour l'exercice 1912. Cette industrie est appelée à prendre de l'extension. Elle a été paralysée fin 1913 par la crise industrielle, mais ne peut que prospérer par la suite.

Chiffre d'affaires : 100.000 francs environ.

40 à 50 ouvriers.

10° *Lits métalliques et dérivés.* — Situation normale et à peu près identique à celle de l'année 1912.

La vente de cet article tend à progresser. En raison de l'abondance de la demande et de l'augmentation de la matière première, le chiffre d'affaires a été un peu supérieur (800 à 850.000 francs environ).

Même nombre d'ouvriers ou employés (150 environ).

L'exportation a sensiblement augmenté, notamment pour le Maroc. On ferait certainement beaucoup plus d'affaires dans cette dernière région, si les frets des Compagnies de transports étaient moins élevés, et surtout moins variables.

11° *Articles mâchettes.* — Ces articles sont toujours en lutte des plus vives avec la concurrence allemande. Leur production est stationnaire et ne doit qu'à sa qualité le maintien du chiffre d'affaires, peu important en raison de cette situation.

12° *Fourches et bêches.* — Cette industrie, qui compte actuellement trois grandes usines dans la région, a eu une production élevée en 1913, production qu'on peut évaluer à environ 1.100.000 francs, avec un personnel de 250 à 280 ouvriers. Mais, par suite de la concurrence qu'elles se font entre elles, ces maisons ont dû encore diminuer leurs prix de vente d'une façon sensible, malgré l'élévation croissante du prix de la main-d'œuvre.

Il est à souhaiter qu'une entente entre ces producteurs vienne, en 1914, améliorer une situation qui pourrait devenir prospère.

13° *Fourneaux et dérivés.* — Chiffre d'affaires : 750.000 francs. On déclare une centaine d'ouvriers.

Le marasme continue de planer sur les affaires. La crainte d'engager l'avenir, le souci du lendemain, voilà, pour le côté commercial, la caractéristique de l'année 1913. Au point de vue industriel, le bon ouvrier se fait de plus en plus rare, et, du fait de cette situation générale, la prépondérance du fourneau de Saint-Etienne, pourtant si réputé, semble compromise.

Souhaitons qu'une meilleure situation économique et financière ramène une ère de prospérité qui permette à cette industrie, de création stéphanoise, de prendre un essor nouveau et d'obtenir un résultat rémunérateur.

14° *Clous à chevaux.* — Situation moins bonne comme chiffre d'affaires, qui n'est plus que de 900 à 950.000 francs.

Main-d'œuvre : 200 à 225 ouvriers environ (au lieu de 250).

Cette différence vient de la prochaine disparition d'une usine, achetée par un producteur étranger. Elle sera fermée sous peu et sera remplacée, à la fin de 1914, par une nouvelle industrie, celle du fer à cheval.

Mêmes plaintes au sujet de la concurrence étrangère, qui oblige à pratiquer des prix peu rémunérateurs, en raison du surcroît des frais généraux et des charges publiques.

15° *Fabrique de limes.* — Pendant le premier semestre 1913, cette industrie s'est maintenue dans une situation prospère, qui lui a permis de conserver, pour l'ensemble de l'année, un niveau moyen, malgré la dépression générale des affaires, et de la métallurgie en particulier, dans le second semestre.

Chiffre d'affaires : 2.500.000 francs environ.

Nombre d'ouvriers ou employés : 1.800 environ.

Le prix des aciers est resté stationnaire. La main-d'œuvre se raréfie toujours et pour la même cause (décadence de l'apprentissage).

Pour remédier à cette pénurie, les fabricants favorisent l'installation de machines au domicile des ouvriers. Grâce aux commodités de la distribution de la force motrice électrique, ce nouveau mode de production est appelé à prendre une grande extension.

16° *Taillanderie de la Loire.* — Cette industrie est toujours aux prises avec la concurrence de plus en plus grande des produits allemands.

Alors que les cours de ces derniers produits sont stationnaires et même en baisse, les fabricants français sont contraints, par les charges toujours croissantes et par la hausse de la main-d'œuvre, à relever leurs prix, ce qui se traduit par une baisse de plus en plus accentuée des ventes.

Il y a bien eu, dans le second semestre 1913, une dépréciation des aciers, mais qui s'applique presque exclusivement aux aciers doux et fers marchands. Le cours des aciers spéciaux employés en taillanderie est resté toujours ferme. En outre, les charbons ont haussé dans une proportion inquiétante.

La main-d'œuvre est toujours rare, surtout pour les ouvriers taillandiers ayant quelques connaissances de leur profession. On trouve des manœuvres, mais très peu de bons ouvriers.

Le chiffre d'affaires peut être considéré comme stationnaire, avec une tendance au fléchissement (250.000 francs environ).

Nombre d'ouvriers relativement peu élevé : 70 à 80 environ.

17° *Faulx et faucilles.* — Production un peu moindre en 1913 qu'en 1912 : 350.000 faulx, 150.000 faucilles.

Chiffre d'affaires : environ 800.000 francs.

L'exportation représente environ le tiers de ce chiffre.

Ouvriers ou employés : environ 325.

Mêmes plaintes que précédemment au sujet de l'insuffisance des droits de douane.

18° *Pierres à aiguiser.* — Nouvelle industrie créée dans une usine de la région pour la production de la pierre à faulx, sciée par fil hélicoïdal. Cette création date de 1911.

La production annuelle est d'environ 100.000 pierres.

Chiffre d'affaires en 1913 : 200.000 francs environ, y compris la vente accessoire d'autres produits.

L'exportation est de 30.000 francs.

Elle prendrait un développement bien plus important, si les pierres façonnées d'Italie, importées pour être soumises, dans cette usine, à un traitement particulier qui en augmente la valeur marchande et permet de les réexpédier en Allemagne, en Suisse, en Espagne, etc., bénéficiaient du régime de l'admission temporaire. Le droit d'entrée en France est de 15 fr. % kg., droit onéreux en raison du poids élevé de cet article.

Cycles et Automobiles. — Le chiffre d'affaires de l'industrie des cycles (à l'exclusion de celle des automobiles) s'est élevé, en 1913, à 21.650.000 fr. Ce chiffre a été évalué, pour la première fois, par la Chambre syndicale de l'industrie des cycles et automobiles de Saint-Etienne et du bassin de la Loire, au moyen d'une enquête auprès de chaque fabricant. Cette enquête s'effectue de la même manière que celle de la Chambre syndicale des tissus pour l'établissement du chiffre d'affaires de la Fabrique de rubans.

D'après le bulletin de la Chambre syndicale des Cycles, le chiffre ci-dessus est, pour la plus grande partie, calculé sur des prix de vente en gros et représente environ 200.000 à 250.000 bicyclettes. On peut en conclure que, si toutes les bicyclettes qui se vendent en France ne sont pas fabriquées à Saint-Etienne, toutes, ou presque toutes, comportent des pièces détachées fabriquées dans cette ville, qui est le centre de l'industrie vélocipédique en France.

Houillères. — Le service des mines indique la production suivante pour le département de la Loire :

	1913 (Tonnes)	1912 (Tonnes)
Houille	3.375.915	3.778.061
Coke	169.234	139.688
Agglomérés	233.720	226.637
Anthracite	1.010	1.422

Il cite les prix moyens suivants, par tonne, sur le carreau de la mine (1) :

	1913	1912
Houille	19 19	18 19
Coke	31 10	29 28
Agglomérés	29 37	27 39
Anthracite	13 »	14 11

De son côté, le Comité des Houillères de la Loire donne les chiffres suivants :

Production nette en houille des mines du bassin de la Loire en 1913, comparée à celle de 1912 :

1913	1912
3.771.031 t.	3.776.061 t.

soit, pour 1913, une diminution de 5.030 tonnes par rapport à l'année 1912.

Une partie de cette houille a été transformée par les Compagnies minières en coke et agglomérés :

	1913	1912
Coke	169.234 t.	141.167 t.
Agglomérés	224.722	227.866

L'activité industrielle qui s'était manifestée en 1912 semble avoir atteint son apogée au cours de l'année 1913 ; les charbons se sont écoulés facilement et les prix ont augmenté ; tous les marchés traités en 1913 l'ont été en hausse.

D'autre part, le prix de revient de la houille s'est accru pour les causes suivantes :

Les matières premières consommées dans les mines ont, d'une façon générale, subi une hausse notable ; pour les bois notamment, dont les mines de la Loire font une si grosse consommation, cette hausse a atteint 8 %.

A partir du 1er juillet 1913, les salaires de tous les ouvriers occupés dans les exploitations houillères, soit au jour, soit au fond, ont été augmentés.

La convention de trois ans passée avec les ouvriers le 22 juillet 1910 expirait, en effet, le 30 juin 1913, et de nouveaux pourparlers ont été ouverts le 1er juin 1913 en vue d'un nouvel accord.

Ces pourparlers, qui se sont prolongés jusqu'au 10 juillet, ont abouti à une nouvelle convention de trois ans, valable jusqu'au 30 juin 1916. Aux avantages antérieurs accordés aux ouvriers sont venus s'en ajouter de nouveaux, plus importants que ceux consentis précédemment (2).

Dans un autre ordre d'idées, mais tendant aussi à augmenter le prix de revient, des dispositions législatives visant la durée du travail ont vu le jour en 1913.

---

(1) Ces prix sont les prix *moyens* de vente des combustibles de *toutes qualités* et de *toutes origines*, y compris les charbons de service (c'est-à-dire consommés par les Compagnies ou fournis aux ouvriers). Ils résultent des renseignements communiqués par les Compagnies au Service des mines et sont publiés dans la *Statistique de l'Industrie minérale*.

(2) Voir ci-après p. 48.

Une loi du 31 décembre 1913 réduit à 8 heures la durée de la journée de tous les ouvriers employés dans les travaux souterrains ; précédemment cette mesure était limitée aux ouvriers employés à l'abatage.

Avec la pénurie de main-d'œuvre dont souffrent toutes les industries et les mines en particulier, cette loi ne peut qu'entraver la production, d'autant plus qu'elle ne laisse guère aux ouvriers la faculté de faire des heures supplémentaires.

Il est à craindre, en conséquence, que, dans les mines de la Loire, où l'entretien des galeries est difficile, on ne soit obligé de distraire des ouvriers des travaux productifs pour les affecter à ce travail spécial d'entretien, qui précédemment était fait par des hommes de bonne volonté travaillant dix heures par jour.

Enfin, l'industrie minière a eu à se préoccuper de l'invasion de son marché intérieur par les charbons étrangers.

Les grandes industries de la Loire, habituellement dépourvues de réserves de combustibles et accoutumées à s'approvisionner presque au jour le jour, se sont trouvées à court de charbon vers la fin de l'année, leurs besoins ayant augmenté tandis que la production diminuait faute d'ouvriers.

Les usines métallurgiques ont reçu, en novembre et décembre, quelques milliers de tonnes de charbons allemands et anglais et ont demandé l'appui de la Chambre de Commerce pour obtenir l'application, en sens inverse, du prix exceptionnel de 7 fr. 35 par tonne, inscrit dans le tarif P. V. 7 de la Compagnie P.-L.-M. pour l'expédition des charbons de la Loire sur Belfort, par expédition de six wagons de 20 tonnes.

Les représentants des houillères ont acquiescé à cette demande, à la condition que cette mesure ne soit appliquée que pendant trois mois.

(Le nouveau tarif a fonctionné depuis le 6 février 1914 jusqu'au 30 avril 1914.)

Verrerie. — Production peu variable dans la région ; elle tend pourtant à baisser dans certaines verreries, par suite du manque de personnel.

Comme en 1912, l'écoulement a laissé un peu à désirer, à cause du manque de régularité des saisons.

Exportation toujours peu importante, par suite de l'éloignement des ports : les verreries du littoral, mieux placées que celles de la région, absorbent le peu de débouchés laissés par l'étranger.

Le prix de vente de la bouteille se maintient et tend même à s'élever ; le charbon, les matières premières augmentent toujours, sans compter la main-d'œuvre et les impôts, qui progressent dans des proportions inquiétantes.

Cette industrie apprendrait avec satisfaction que la Commission sénatoriale chargée de l'étude du projet de loi Lemire donne un avis défavorable à ce projet, déjà voté par la Chambre des députés. Tout au moins, son application devrait être précédée d'une entente internationale, telle qu'on l'a proposée au Congrès de Berne.

Dans les petites verreries à verre blanc de la région, quelques grèves peu importantes et de courte durée se sont produites.

Comme une délégation de verriers du Nord le demandait dernièrement à M. le Ministre du Travail, lors de sa visite à Denain, cette industrie réclame une étude plus approfondie des diverses lois en préparation, et même une atténuation à certains décrets déjà appliqués; la réduction des impôts et charges publiques, l'abaissement des tarifs de transport et la création de canaux devant réaliser de sérieuses économies de transport.

Eaux minérales. — L'année 1913 a vu la vente des eaux minérales baisser encore sur 1912, à cause de la mauvaise température : été et automne pluvieux et relativement froids.

La diminution est due aussi à la concurrence de produits fabriqués, que l'absence d'une réglementation permet de vendre comme eaux minérales naturelles, au préjudice des eaux naturelles.

La baisse est d'environ 10 % sur 1912 (33.623.004 bouteilles en 1913 contre 37.013.397 en 1912, d'après le service des mines).

La conséquence a été une réduction assez importante du personnel ouvrier.

Les salaires ont été augmentés de 12 à 15 %.

Les exploitants de sources minérales renouvellent leurs vœux antérieurs, surtout en ce qui concerne la réglementation de la vente des eaux naturelles, pour les protéger contre les produits artificiels.

Chapellerie de feutre de Chazelles-sur-Lyon. — Les affaires ont été très actives pendant les huit premiers mois de l'année, surtout en chapeaux de dames. Mais, vers le mois de septembre, la mode s'est subitement orientée vers les chapeaux en tissus velours et moirés. Ce changement a été si général qu'il a produit une véritable débâcle : 1° chez les négociants en chapellerie, qui ne pouvaient vendre leurs approvisionnements et étaient en partie gênés pour les paiements ; 2° chez les fabricants, qui sont restés en possession de stocks de matières achetées à des prix très élevés, et des chapeaux fabriqués invendus ; 3° chez les ouvriers qui, ayant des salaires de 60 à 80 francs et plus par semaine, ont éprouvé un chômage qui peut se prolonger pendant quelques mois.

Les matières premières (poils de lapin et de lièvre) ont subi une baisse de 10 à 15 % pour le lapin, et de 40 à 50 % pour le lièvre. Des qualités cotées 55 à 60 francs sont tombées à 30 et 35 francs le kg.

Le chiffre d'affaires total peut être évalué à 6 ou 7 millions, et le nombre d'ouvriers et ouvrières occupées, jusqu'en septembre, à 2.000.

Il y a eu plusieurs menaces de grèves pendant la période active. Mais ces grèves ont pu être évitées, parce que les patrons cédaient aux exigences ouvrières, en raison de la marche pressante des affaires. A l'apparition de chaque forme nouvelle, il se produisait des demandes

de façons supplémentaires qui, après marchandage, aboutissaient à une entente.

Tout le travail de chapellerie est fait aux pièces, pour des façons déterminées.

Toiles de lin *(Panissières)*. — La situation de la fabrication de ces toiles pour linge de table est toujours stationnaire.

Gazes à bluter *(Panissières)*. — Deux maisons ont cessé de faire fabriquer dans la région. Le nombre des ouvriers actuellement occupés par le tissage de cet article peut être évalué de 300 à 350. Mais le chiffre d'affaires a baissé, par suite de la diminution de l'exportation, maintenant à peu près nulle, en Italie, grâce au droit de 10 francs par kilo dont sont frappées, à leur entrée dans ce pays, les gazes à bluter d'origine française, alors que les mêmes produits d'origine suisse ne payent que 2 francs par kilo. Les fabricants de Panissières, ayant depuis quelques années déjà signalé cette différence, sont en droit de conclure qu'il est peu tenu compte de leurs réclamations. A noter, en outre, que quelques maisons italiennes, profitant de cette différence, se sont mises à fabriquer la gaze à bluter, qu'elles viennent vendre même en France.

Les fabricants de Panissières renouvellent leurs protestations au sujet du tarif douanier italien.

Ils désireraient, d'autre part, voir le poids maximum des colis postaux expédiés de France à l'étranger, et particulièrement en Russie, porté à 10 kg., comme celui des colis franco-belges.

Meunerie et commerce des grains et farines. — L'année 1913 a été encore une période de crise pour l'industrie de la meunerie et le commerce des grains et farines. Cette assertion est surtout exacte pour le premier semestre de ladite année.

Au point de vue climatérique, les douze mois de 1913 ont été à peu près semblables à l'année précédente. La température s'est maintenue constamment douce et pluvieuse, conditions très défavorables pour la récolte des céréales.

Aussi les blés de 1913, seigles ou froments, sont-ils de qualité analogue à ceux de 1912 : mal conditionnés, d'un poids spécifique inférieur à la moyenne, donnant un rendement médiocre à la mouture, etc... Nous devons ajouter, à la charge de la récolte de 1913, que son importance en froments ne dépasse pas 112 millions d'hectolitres, alors qu'une quantité de 120 millions est nécessaire à nos besoins ; c'est donc l'importation des blés étrangers en perspective, importation d'autant plus nécessaire que, comme nous venons de le voir, le froment français de 1913 est de qualité très médiocre.

Au point de vue commercial, le premier semestre de 1913 est la continuation et, peut-on dire, l'aggravation du deuxième semestre de 1912. Cette période a été absolument néfaste à la meunerie et, dans ce laps de temps, les ruines se sont accumulées.

Dans le second semestre, on constate une amélioration sensible de la situation commerciale, du fait de la moindre concurrence qui suit toujours les périodes de crise intense. Les ventes ont été plus tardives et, pour cette raison, elles n'ont pas occasionné à la meunerie la surprise pénible causée par les ventes de 1912.

Pour la première fois, depuis fort longtemps, ces ventes n'ont été contractées que pour une durée de six mois.

La vente des issues de mouture a été laborieuse et ces articles ne se sont écoulés que grâce à des concessions sans cesse renouvelées. Il ne pouvait en être autrement en une saison pluvieuse et douce, particulièrement favorable aux fourrages et à la nourriture du bétail au dehors de la ferme.

La production de la meunerie en 1913 n'a pas été sensiblement différente de celle des deux ou trois dernières années. On peut reprendre les chiffres précédemment donnés et dire que, dans la circonscription de la Chambre, il a été employé environ 14.500 tonnes de seigles et 65.000 tonnes de froments.

La valeur globale de ces denrées peut être évaluée à 21.925.000 francs, contre 22.220.000 francs en 1912, 22.000.000 en 1911 et 20.160.000 francs en 1910.

Le chiffre général des ventes est en rapport ; il comprend : pour les farines de froment, environ 17.316.000 francs ; pour les farines de seigle, 1.848.000 francs ; pour les issues de mouture, 4.147.000 francs. Soit ensemble 23.311.000 francs, contre 22.800.000 francs en 1912.

De ces chiffres, nous déduisons que l'écart entre le produit brut de l'exploitation et la valeur de la matière première employée, qui s'était abaissé à 580.000 francs en 1912, se relève à 1.386.000 francs en 1913, grâce à l'appoint du deuxième semestre. En 1911, l'écart était de 1 million ; de 2.020.000 francs en 1910 et de 2.790.000 francs en 1909. Inutile de dire que cette marge de 1.386.000 francs est insuffisante pour couvrir les frais d'exploitation et rémunérer convenablement le capital mis en œuvre. Par conséquent, on peut en conclure que l'année 1913 a été mauvaise dans son ensemble pour la meunerie régionale.

Voici les prix pratiqués :

	1913		1912	
	Maximum.	Cours moyen.	Maximum.	Cours moyen.
	—	—	—	—
Froments	31 50	29 50	32 »	29 50
Seigles	22 »	20 »	23 »	21 »
Farines	39 »	37 »	40 »	35 »
Issues	14 »	13 »	17 »	15 »

Des chiffres ci-dessus, il résulte que l'augmentation du produit principal est atténuée par la baisse des issues, qui n'est pas moindre de 2 francs par 100 kg. d'une année à l'autre ; par la faiblesse de la production, que les circonstances commerciales et climatériques n'ont pas permis de relever ; enfin, par le maintien élevé des prix de la matière première.

L'exportation a été fort languissante en 1913. Sous ce rapport, cette dernière année est la continuation de la précédente.

A part le mouvement d'exportation sur les colonies, qui s'est maintenu, on n'a pu exporter sur le marché suisse que des produits de qualité secondaire, grâce à des concessions de prix onéreuses.

Les produits exportés ne doivent pas avoir dépassé le chiffre de 350.000 francs, contre 500.000 francs en 1912 et 800.000 francs en 1911.

L'effectif du personnel, précédemment fixé à 475 ouvriers, employés ou représentants, est demeuré stationnaire.

Les salaires et la durée de la journée de travail n'ont pas été modifiés ; le repos hebdomadaire est toujours strictement observé.

Envisageant la situation d'ensemble de la meunerie, on constate les dures conséquences de la crise signalée depuis quelques années. De nouvelles usines, et non des moins importantes, se sont fermées ; un accroissement inusité des faillites et des liquidations judiciaires traduit l'état de malaise général qui existe dans cette industrie et dans le commerce des grains et farines.

L'importation des farines de seigles allemandes, déjà constatée l'année dernière, prend une extension toujours plus grande. Les blés saxons importés de Hambourg, et même les blés alsaciens-lorrains importés par les frontières terrestres, ont joué un rôle important sur les marchés français, au cours du deuxième semestre de 1913. On peut dire qu'ils ont été la cause déterminante de la baisse anormale constatée au marché de Paris à cette époque.

L'urgence du mal a réalisé une sorte de rapprochement entre les principaux meuniers, en vue de parer aux effets désastreux de la concurrence, en améliorant les conditions de vente. C'est ainsi que les ventes sur la campagne 1913-1914 n'ont été faites que sur une durée de six mois, et c'est une innovation qui a été approuvée, non seulement par la meunerie, mais encore par la boulangerie, à qui elle est éminemment profitable cette année.

On relève, parmi les dispositions législatives à l'étude, le projet de loi Justin Godart et René Besnard sur la limitation des marchés à terme et des ventes à livrer. Ce projet de loi, qui intéresse vivement la meunerie de la région, est destiné, dans la pensée de ses auteurs, à mettre un frein aux abus de la spéculation.

Le Syndicat des grains et farines renouvelle les vœux qu'il a précédemment émis et dont la réalisation se fait encore attendre :

« Extension du régime de l'admission temporaire aux seigles en grains. — Faculté de faire sortir les farines destinées à l'exportation suivant les besoins du commerce, et d'importer ensuite en franchise de droit une quantité correspondante de blés exotiques. — Extension du régime de l'entrepôt fictif à tous les meuniers importateurs. — Relèvement du droit de douane sur les farines de seigles étrangères, en proportion du taux de leur blutage : 7 francs jusqu'à 60 % ; 9 francs jusqu'à 40 %. — Enfin, généralisation des tarifs d'exportation par voie ferrée. »

Boulangerie. — L'année 1913 n'a pas apporté de grandes modifications au commerce de la boulangerie.

Pendant le premier semestre, il y a eu une fluctuation dans le prix des farines, qui a subi une hausse d'environ 2 fr. 50 par balle. Néanmoins, il n'y a pas eu de changement dans le prix du pain.

La consommation n'a guère varié et la fabrication, dans la boulangerie proprement dite, s'est maintenue.

On peut donc toujours évaluer à 120.000 le nombre de balles de 125 kg. bruts qu'elle a employées.

Les Sociétés à succursales multiples semblent aussi avoir maintenu leur chiffre de 1912, qui était évalué à 12.000 balles.

Il en est de même pour les coopératives ouvrières, dont la production doit atteindre facilement le chiffre de 10.000 sacs.

Les boulangers de la banlieue et des communes environnantes continuent d'approvisionner Saint-Etienne, et l'on peut évaluer à 7 à 8.000 le nombre de balles employées à cet effet.

Le nombre d'ouvriers tend toujours à diminuer, les apprentis étant de plus en plus rares.

Les salaires sont plutôt en hausse : la grande journée (sans nourriture ni logement), 5 fr. 50 à 6 fr. 50 ; mois des ouvriers logés et nourris, 55 à 65 francs, selon l'importance du travail à exécuter.

La durée moyenne de la journée est de 10 heures à peine.

Le progrès de l'outillage continue, et l'on peut évaluer aujourd'hui aux 4/5es du nombre des boulangers la proportion des pétrins mécaniques installés à Saint-Etienne.

Il est bien entendu que ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

Pâtisserie-confiserie. — Par suite du mauvais temps des mois d'été et de la pénurie de fruits, les recettes ont été meilleures en 1913 que l'année précédente. Mais la cherté des matières premières a été telle que le résultat n'a pas été meilleur.

Les intéressés renouvellent leurs vœux de l'année dernière et espèrent que la nouvelle Chambre des députés examinera avec plus de bienveillance les observations de leurs Syndicats, relatives aux lois économiques.

La nouvelle loi militaire a occasionné à Lyon une grève de quelques jours, dont l'influence s'est fait sentir dans le département de la Loire.

Boucherie. — Voici la statistique comparative des animaux abattus à Saint-Etienne, pendant les deux dernières années, d'après la Chambre syndicale de la boucherie de cette ville :

	1913 (Têtes)	1912 (Têtes)
Bœufs, vaches et taureaux	11.695	12.115
Veaux	23.409	23.392
Moutons et agneaux	109.483	126.288

Dans ces quantités, ne figurent pas celles des abats spéciaux pour les hospices.

Le prix d'achat des moutons a subi une hausse très sensible ; il a atteint 2 fr. 60 le kg. sur les divers marchés de la ville et des environs, par suite de maladies spéciales, telles que la clavelée et la cachexie.

Les prix des autres sortes de bétail sont restés stationnaires.

Les salaires sont en augmentation d'environ 10 francs par mois. Ils varient, suivant les aptitudes, de 50 francs à 140 francs (au lieu de 40 à 130 francs pour les employés nourris et logés), et de 150 francs à 190 francs pour les autres, qui sont peu nombreux.

Charcuterie. — Le nombre des porcs abattus, en 1913, a été de 13 à 14.000, c'est-à-dire supérieur de 2.000 environ à celui de 1912.

Le prix des porcs a baissé de 20 à 25 francs par 100 kg. (120 à 130 francs en 1913, contre 140 à 150 francs en 1912. C'est ce qui explique l'augmentation de la production, surtout chez les épiciers. Les charcutiers auraient fait plus d'affaires, s'ils avaient pu trouver le personnel suffisant. Mais la main-d'œuvre devient de plus en plus rare : 60 à 70 ouvriers et 4 ou 5 ouvrières. Il en faudrait une centaine.

Les salaires sont de 60 à 90 francs par mois (non compris la nourriture et le logement).

Comestibles : *Fromages, beurres.* — L'abondance des marchandises qui a caractérisé l'année 1912 a continué pendant le premier semestre 1913 et a gêné la vente des commerçants pendant cette période. Les cours ont été aussi bas qu'en 1912.

Dès le mois de juin, la situation s'est un peu améliorée. La température relativement froide et humide de tout l'été, l'absence de fruits qui en est résultée, ont contribué à établir une consommation un peu plus importante. Insensiblement, les stocks qui pesaient lourdement sur la fabrication ayant diminué vers la fin de l'année, la situation est devenue très ferme avec une hausse sensible.

Œufs. — Les œufs ont à peu près suivi les fluctuations des beurres. Si la situation a été lourde pendant le premier semestre, elle s'est sensiblement amendée pendant le second.

Les grandes quantités d'œufs qui avaient été mises en conserve ont trouvé un écoulement facile et rémunérateur au mois de décembre.

Poissons de mer. — Il n'y a pas eu de variations sensibles dans les prix du poisson de luxe, mais le poisson commun, le seul qui intéresse l'alimentation générale, s'est maintenu à des prix très élevés, en augmentation de 20 à 25 % sur les prix de l'année 1912, déjà très hauts. Cet état de choses est toujours dû au petit nombre de bateaux de pêche et à l'entente entre les différentes Compagnies d'armement pour maintenir les prix, la demande du consommateur étant supérieure à la production.

Poissons d'eau douce. — Pas de variations dans les cours du poisson d'eau douce, quoique, par suite du manque de froid, les arrivages de Suisse et de Hollande aient été moins abondants en 1913.

Volaille. — Le prix de la volaille n'a pas varié. L'hiver n'ayant pas été rigoureux, les couvées ont réussi et il y a eu plutôt abondance sur les marchés.

Gibier. — Quoique n'ayant pas été très abondant cette année, le gibier s'est vendu à des prix normaux. Les arrivages de Corse et d'Espagne, n'ayant pu avoir lieu que tardivement, n'ont pas apporté de perturbation sur le marché, comme cela arrive quelquefois dans les années de grande abondance. Du reste, cet article, rentrant dans la consommation de luxe, subit un peu la crise des commerces d'alimentation.

Lapins. — Les cours du lapin ont été sensiblement plus élevés que ceux de l'année 1912. Au mois de décembre, une légère hausse s'est fait sentir.

Epicerie. — 1° *Epicerie en gros.* — La situation du commerce de l'épicerie en gros, qui a partie liée avec le petit commerce, est restée la même qu'en 1912.

Dans notre région, les deux modes de vente au détail : commerçants à leur compte et maisons à succursales, continuent de se partager la clientèle des consommateurs. Le système de vente « à primes » s'est généralisé et paraît avoir de plus en plus la faveur du public.

Le nombre des employés de tous genres occupés par l'épicerie en gros est d'environ 200, hommes et jeunes gens pour la plupart. Les salaires, comme dans presque toutes les professions de ce genre, tendent vers une légère augmentation. Les rapports entre patrons et employés restent, en général, excellents.

Les cours des marchandises ont plutôt fléchi en 1913. Après quelques années d'agitation et de hausses parfois excessives, les prix des sucres, alcools, cafés, farines et huiles ont retrouvé le calme à des niveaux plus normaux.

La vente des fruits secs, très chers par suite de la récolte désastreuse que l'on sait, a diminué à cause de l'abondance exceptionnelle de la pomme, soit de pays, soit de Normandie.

La prospérité incontestable de l'industrie dans la région a fait sentir son influence favorable sur tous les commerces, et en particulier sur celui de l'alimentation.

2° *Epicerie au détail.* — L'année a été plutôt mauvaise, en raison de la clémence de l'hiver. Les prix des marchandises ont été moyens, sauf celui des sucres qui a baissé. Les cafés se sont maintenus, malgré quelques légères baisses de courte durée. Les huiles ont été en hausse suivie. Les fruits et les légumes secs ont été généralement chers, et leur vente

restreinte, à cause des mois d'hiver trop chauds. Les prunes et les amandes ont été très chères, à cause des gelées de printemps ; leur rareté a entraîné une majoration de 20 francs à 50 francs par 100 kg.

L'effectif du personnel employé dans le commerce de détail tend à diminuer chaque année. Les maisons occupant plusieurs employés disparaissent insensiblement et sont remplacées par des succursales de Sociétés d'alimentation. Seules les maisons n'occupant pas d'employés se maintiennent. Encore les petites maisons changent souvent de propriétaire, parfois à plusieurs reprises dans la même année.

Les nouvelles lois votées par le Parlement ne semblent guère gêner les Sociétés à succursales, puisqu'elles créent chaque jour de nouvelles maisons qui tendent à la suppression complète des petits commerçants.

Liquides. — Pendant l'année 1913, 1.014 marchands en gros ont payé la licence dans le département de la Loire.

Quantités de vins sorties des entrepôts des marchands en gros	898.944 h.
Quantités d'alcool pur (Spiritueux proprement dits)	27.854 h.
Quantités d'alcool pur (Vins de liqueurs)	2.105 h.

Valeurs :

Vins : 898.944 hect. à 45 fr.	40.452.480 fr.
Alcools : 27.854 hect. à 110 fr.	3.063.940 »
Vins de liqueurs : 2.105 hect. pour 10.525 en volume, à 150 francs	1.578.750 »
Total	45.095.170 fr.

Droits approximatifs :

Sur les vins : 898.944 hect. à 2 fr. 25	2.022.624 fr.
Sur les alcools : 27.854 hect. à 265 fr.	7.381.310 »
Sur les vins de liqueurs : 2.105 hect. à 120 fr.	252.600 »
	9.656.534 fr.
	45.095.170 »
Chiffre d'affaires (droits compris)	54.751.704 fr.

En raison de la production réduite des vins dans le département de la Loire, l'exportation peut être considérée comme négligeable.

L'année 1913 fut particulièrement déficitaire, et le Roannais surtout a souffert de la gelée et des maladies de la vigne.

Pour le commerce des vins ordinaires, les prix, pendant les premiers mois de l'année, furent sensiblement les mêmes que ceux qui terminèrent la campagne de 1912, et jusqu'en juin les commerçants durent maintenir le prix minimum de 0 fr. 45.

A ce moment, l'aspect de la nouvelle récolte faisait, malgré les gelées printanières, prévoir une année normale, et les cours baissèrent d'environ 5 francs par hectolitre, par suite de l'obligation où allaient se trouver les propriétaires d'avoir leurs caves débarrassées pour pouvoir y loger la prochaine récolte.

A ce moment, la pluie survint avec persistance, provoquant une recrudescence des maladies de la vigne, malgré les traitements qui furent appliqués. En peu de temps, la nouvelle récolte fut décimée, les propriétaires ne voulurent plus vendre et les prix augmentèrent pour terminer à 0 fr. 45 la campagne de 1913.

Les prix d'achat à la propriété, dans le département de la Loire, ne peuvent être pris en considération, en raison de la récolte insignifiante qui a marqué l'année 1913.

Les prix moyens d'achat des vins du Midi, qui sont dans la région de Saint-Etienne de consommation courante, ont été de 32 à 38 francs l'hectolitre.

Les salaires ont été de 130 à 150 francs.

La main-d'œuvre n'a pas manqué, mais n'a pas été cependant surabondante. On compte dans le commerce des liquides 1.000 à 1.200 ouvriers ou employés.

Comme toutes les années, la Chambre syndicale des Liquides de la Loire demande la suppression du privilège des bouilleurs de crû. Elle a protesté, à différentes reprises, auprès des représentants du Parlement, contre les impôts nouveaux dont est menacé le commerce des boissons.

Cafés, Restaurants, Hôtels. — Le chiffre d'affaires d'ensemble serait d'environ 24 à 25 millions de francs pour 1913, plutôt inférieur à celui de 1912, en raison du mauvais été.

Le prix des alcools a augmenté. Les rhums que l'on payait, au Havre, 0 fr. 60, se payent maintenant 0 fr. 70 à 0 fr. 75.

Les salaires ont une tendance à croître, parce qu'il est très difficile de se procurer des employés, surtout des employés sachant travailler. Une bonne de cuisine se payait de 35 à 40 francs, un plongeur de 55 à 70 francs (non compris la nourriture). Ces salaires sont majorés aujourd'hui de 10 à 15 %.

Le nombre des employés est d'environ 5.000. La main-d'œuvre fait défaut.

Le prix du vin tendrait à diminuer ; ceux du pain et des denrées alimentaires (pommes de terre, légumes, etc.), seraient stationnaires. Mais les loyers et les charges publiques augmentent.

Les débitants de boissons ajoutent que l'application des lois sociales, qui augmente leurs frais généraux, et la campagne menée par certaines Sociétés de tempérance, font diminuer constamment leur chiffre d'affaires. Pour combattre l'alcoolisme, les Pouvoirs publics prennent contre les débitants des mesures draconiennes. L'arrêté pris par M. le Préfet de la Loire, en application de la loi de finances de 1913 (article 46) a déjà fait un certain nombre de victimes, les droits acquis

des propriétaires de fonds de commerce n'étant pas respectés. Le nombre des adhérents aux Syndicats de débitants a augmenté très rapidement, ce qui indique que la défense s'organise et que des protestations énergiques seront formulées contre cet état de choses.

Vêtement et toilette. — La situation du commerce de détail des articles de vêtement et toilette a été sensiblement la même en 1913 qu'en 1912 Le chiffre d'affaires est demeuré stationnaire (15 millions environ). L'insuffisance du crédit, l'accroissement des charges fiscales continuent à déprimer ce commerce, et leurs fâcheux effets s'accentuent chaque année.

La mauvaise répartition des impôts, en particulier, cause une gêne considérable au petit commerçant, frappé de taxes multiples : patente, contribution mobilière, impôts de consommation, etc..., qu'il est censé récupérer sur sa clientèle, sans y parvenir toujours. Sa situation est d'autant plus pénible qu'il lui est fort difficile de dissimuler, ainsi que peuvent le faire nombre de contribuables des autres catégories.

Une meilleure assiette de l'impôt, un contrôle sévère mais équitable des cotes établies, la réduction des dépenses sont, assurément, ce que souhaite par-dessus tout le petit commerçant.

Cordonnerie. — La Chambre syndicale des Chausseurs de Saint-Etienne ne comprend qu'un nombre très restreint de membres de la corporation (34 membres en 1912), habitant Saint-Etienne seulement. Ce sont des ouvriers fabricants, et non des commerçants proprement dits. Leur chiffre d'affaires ne représente, par conséquent, qu'une faible partie du chiffre total de la cordonnerie régionale.

Cette association déclare qu'il n'y a eu aucun conflit entre patrons et ouvriers en 1913, et qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue entre eux.

Un autre Syndicat, dit des « marchands de chaussures au détail de l'arrondissement de Saint-Etienne », s'est constitué en 1913. Il comprend 10 membres.

Bâtiment. — La situation de 1913 semble avoir été meilleure que celle de 1912, malgré une grève dans la plâtrerie-peinture. Cette grève s'est terminée par une augmentation de salaires (1).

Ameublement. — Le chiffre d'affaires, évalué à 12 millions de francs pour l'année 1912, a baissé dans de fortes proportions dans le département de la Loire. Il peut être évalué, pour l'année 1913, à 9.500.000 fr.

Le meuble se maintient à peu près au même chiffre ; la baisse s'est surtout produite dans l'article tapisserie (rideaux, tentures, etc...) Ce malaise général provient de ce que le public a été invité, par des articles

(1) V. ci-après p. 47.

insérés dans des journaux de modes, à porter sa préférence sur le logement « hygiénique », d'où ces objets ont été proscrits. L'attention du public a d'autant plus été éveillée que ces articles ont été souvent complétés par des chroniques médicales.

Le prix de vente n'a pas varié en ce qui concerne le beau meuble.

Il y a tendance à la baisse pour le meuble de qualité médiocre, qui se fabrique en série.

Le nombre d'ouvriers occupés par l'industrie du meuble ne dépasse pas 300 à 350 dans les arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison.

Ce nombre est relativement faible. Le manque d'ouvriers est dû à la pénurie d'apprentis. Aussi beaucoup de petits commerçants font venir le meuble tout fait de l'extérieur.

La corporation n'a pas eu à souffrir des grèves depuis fort longtemps, l'ouvrier étant bien rétribué.

Les conventions entre patrons et ouvriers sont les mêmes que précédemment : l'ouvrier peut, à son choix, travailler à l'heure ou à prix débattu pour la confection d'un meuble.

Comme précédemment, la concurrence étrangère fait subir au commerce local une perte qui peut être évaluée de 10 à 15 %.

La Chambre syndicale renouvelle le vœu que les droits de douane soient augmentés sur tous les meubles, y compris les articles de miroiterie.

Commerce des bois. — En 1913, le chiffre des affaires traitées par le commerce des bois des régions situées dans la circonscription de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne a été de 15 millions de francs.

Bois de mine. — Le marché des bois de mine a été très actif. Les demandes des Compagnies houillères du bassin de la Loire, ainsi que celles de quelques Compagnies du bassin du Midi et du Centre, ont continué à être très importantes.

Elles se sont élevées au chiffre de 250.000 mètres cubes, représentant 150.000 tonnes de marchandises et 10 millions de francs.

Si l'on considère les difficultés de plus en plus grandes qu'éprouve le commerce des bois à faire ses approvisionnements annuels, il semble que les propriétés boisées du Plateau central sont, pour le moment, bien pauvres en arbres susceptibles d'être exploités pour faire des bois de soutènement.

Aussi une augmentation des cours s'est-elle fait sentir dès le début des achats de 1913.

Cette nouvelle augmentation fit ressortir le cours des approvisionnements à un chiffre supérieur de 8 % à celui de l'année 1912.

Les Compagnies de mines ont dû supporter encore cette nouvelle augmentation. Depuis l'année 1910, les cours des bois de mine se sont élevés de 25 %, et rien ne peut faire prévoir que ce mouvement de hausse ne doive pas se poursuivre encore pendant quelques années.

Poteaux télégraphiques. — L'industrie du poteau en bois, injecté au sulfate de cuivre par pression naturelle, a pris, depuis quelques années, dans la région, une assez grande importance.

L'Administration des Postes, Télégraphes, Téléphones a dû, soit pour renforcer ses lignes devenues trop faibles, soit pour les entretenir ou en créer de nouvelles, faire de très fortes commandes.

L'Administration française a, en 1913, mis en adjudication et donné commande de 500.000 poteaux.

Avec les demandes des Compagnies électriques de France, le total général des commandes s'est élevé à 700.000 poteaux de diverses longueurs, représentant 6 millions de francs, et l'industrie du poteau injecté, très bien organisée dans la région, en a profité dans une large mesure.

Ce sont, en effet, les productions des chantiers d'injection du Massif central qui sont les plus importantes de France et aussi les plus appréciées, à cause de la qualité exceptionnelle des bois traités.

Les futaies de pin sylvestre deviennent rares ; aussi les arbres à poteaux — les plus beaux de ces futaies — sont-ils encore appelés à prendre une plus-value.

Ce n'est pas avant une douzaine d'années que l'on pourra compter sur des cours stables pour l'achat des bois résineux en général.

Il faut attendre que les nombreuses jeunes sapinières soient devenues propres à l'exploitation.

Bois de construction. — Les prix d'achat des sapins pour la charpente, ainsi que ceux de la charpente fabriquée, n'ont pas changé en 1913.

Le remplacement de l'ancien outillage des scieries et parqueteries par des moyens plus modernes se poursuit graduellement.

La puissance de production ayant, en conséquence, augmenté, il s'ensuit que l'industrie régionale du bâtiment n'est plus à même d'absorber cette nouvelle production.

Les scieries se sont donc créé de nouveaux débouchés en dehors du département, et notamment dans les départements du Midi.

Horlogerie-bijouterie. — La situation du commerce d'horlogerie-bijouterie, à Saint-Etienne et dans sa région, en 1913, a été encore plus médiocre qu'en 1912.

Les intéressés sont unanimes à attribuer ce déficit à la concurrence des maisons de crédit et des commerçants qui distribuent des primes de bijouterie ou horlogerie, dont ils récupèrent le prix indirectement.

Commerce des fleurs et plantes. — Le chiffre d'affaires du commerce horticole dans l'arrondissement de Saint-Etienne, pendant l'année 1913, a été de 400.000 francs environ.

Le nombre d'ouvriers occupés est de 150 environ.

Les matières premières ont été en hausse sur les cours de 1912.

Pharmacie. — Le mouvement commercial, dans la Loire, pendant l'année 1913, a été calme. Il est à craindre, cependant, que, si le chiffre des affaires est demeuré sensiblement le même qu'en 1912, le chiffre des bénéfices ne corresponde pas normalement à ce chiffre d'affaires. Cela tient sans doute à la hausse constante des matières premières, mais surtout à la multiplicité des réclames, plus ou moins charlatanesques, parues ces derniers temps dans la presse, obligeant le pharmacien à augmenter ses provisions pour maintenir son chiffre de vente habituel.

Le Syndicat des pharmaciens de la Loire renouvelle les vœux formulés précédemment. En outre, il prie les Pouvoirs publics d'examiner attentivement la situation faite à la pharmacie dans le projet élaboré par l'Académie de médecine en vue d'autoriser les vétérinaires, au mépris des droits des pharmaciens, à livrer directement au public les produits toxiques destinés au traitement des animaux domestiques.

Il signale encore plus spécialement la situation faite aux pharmaciens si le gouvernement fait sien le projet de la même Académie interdisant le renouvellement des ordonnances sans nouvelle prescription médicale, et cela sous prétexte que, dans certains milieux, l'usage de certains narcotiques a donné lieu à de fâcheux incidents, voire même à de scandaleux abus ; comme s'il ne ressortait pas nettement des enquêtes faites par les autorités judiciaires que ces toxiques provenaient d'intermédiaires n'ayant rien de commun avec le monde pharmaceutique et ne pénétraient d'ordinaire en France qu'en marge de la douane ! Cette protestation est faite aussi pour le public, qui, avec juste raison, ne saurait comprendre que, dans son intérêt, on lui impose de nouveaux frais médicaux pour faire renouveler le gargarisme anodin qui l'a calmé, le médicament modeste qui l'a soulagé.

Maréchalerie. — La situation est de plus en plus précaire, en raison de la concurrence faite par l'automobile au cheval de luxe. Il ne reste plus guère aux maréchaux ferrants que le gros travail, qui est très pénible et peu rétribué.

Aussi ce métier ne recrute-t-il presque plus d'apprentis. Le nombre d'ouvriers pour Saint-Etienne doit être d'une trentaine environ.

Roulage. — D'une façon générale, le trafic a augmenté en 1913, par suite de la reprise du ruban. Les envois de rubans-velours sur les Etats-Unis se sont maintenus nombreux et importants. Le trafic sur l'Angleterre, qui avait diminué pendant de nombreuses années, s'est fortement relevé. Les expéditions pour l'Allemagne ont été particulièrement importantes. Sur le Maroc, le trafic a pris également un essor considérable, pour toutes sortes de marchandises en général, et plus spécialement pour les produits métallurgiques. Pour les autres pays étrangers ou colonies, le trafic est resté normal, sauf pour les pays de l'Amérique du Sud, où il a beaucoup diminué, en raison d'un malaise financier accentué.

Les prix de vente n'ont pas varié depuis 1912. Ils sont plutôt désavantageux, en raison des charges toujours très lourdes qui pèsent sur cette industrie.

Les prix des matières premières n'ont pas subi non plus de changement appréciable d'une manière générale. Cependant, le prix de la nourriture des chevaux a plutôt augmenté, notamment en ce qui concerne l'avoine, qui a subi une hausse d'environ 1 franc par 100 kg.

Les salaires sont restés à peu près stationnaires. Les bons ouvriers camionneurs restent toujours rares. L'ingérence de la Bourse du Travail constitue une menace permanente de conflits.

Les vingt-deux maisons syndiquées occupent environ 140 ouvriers camionneurs et 40 employés de bureau. Ces maisons sont toutes à Saint-Etienne et le Syndicat ne connaît pas les effectifs des villes voisines.

Il y a plutôt manque de main-d'œuvre.

Il n'est plus survenu de grève depuis celle de 1909, qui avait entraîné une augmentation sensible des salaires.

La durée de la journée de travail est toujours de dix heures en moyenne.

La concurrence étrangère ne se fait pas sentir dans la région, sauf cependant pour les affaires d'exportation outre-mer, dont un grand nombre sont traitées par des Sociétés de transports étrangères.

Inutile d'insister une fois de plus sur les charges publiques, toujours très lourdes pour cette industrie, qui est devenue d'autre part de plus en plus difficile à exercer, par suite de la complication et de l'imprécision des droits de toute sorte applicables aux transports.

La Chambre syndicale des entrepreneurs de transports de Saint-Etienne émet de nouveau les vœux suivants :

Suppression du timbre de 0 fr. 10 pour les reçus ou décharges d'objets matériels ;

Revision de la réglementation des transports « par bagages », en ce qui concerne les commissionnaires messagers, la réglementation actuelle permettant aux commissionnaires peu consciencieux de se livrer à des abus préjudiciables aux maisons sérieuses ;

Obligation de la lettre d'avis pour les Compagnies de chemins de fer, suivant le projet de loi Delahaye, déposé au Sénat le 17 décembre 1912 et appuyé par la Chambre de Commerce ;

Suppression du premier tour de scrutin pour les élections consulaires ;

Exemption du droit de timbre pour les formules dites « déclarations d'expédition » remises par la clientèle aux entrepreneurs de transports en même temps que les colis à expédier.

Chemins de fer. — Voici la statistique communiquée par la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. sur le mouvement des gares de la circonscription de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne en 1913, comparé à celui de 1912 :

1° *Voyageurs.*

	NOMBRE de billets délivrés (A. R. doublés)
Arrondissement de Saint-Etienne	2.735.891
— de Montbrison	939.122
TOTAUX pour 1913	3.675.013
TOTAUX pour 1912	3.655.335

2° *Messagerie.*

	Expéditions — Tonnes	Arrivages — Tonnes
Arrondissement de Saint-Etienne	23.123	33.589
— de Montbrison	6.315	5.500
TOTAUX pour 1913	29.438	39 089
TOTAUX pour 1912	28.547	36.941

3° Petite vitesse.

EXPÉDITIONS

Tonnage par nature de marchandises.

	Farines et Issues.	Céréales, Graines et autres marchandises du tarif 2.	Denrées, Fruits, Légumes, Produits de laiterie.	Eau de mer, Sel gemme, Sel marin.	Sucre brut et raffiné.	Betteraves et autres marchandises du tarif 5.	Vins et Spiritueux.	Bières, Eaux minérales et autres marchandises du tarif 6.	Combustibles minéraux.	Combustibles végétaux.	Bois de construction.	Chaux, Ciments, Plâtre.	Matériaux de construction.	Pierres et Terres servant aux Arts et Métiers.	Minerais.	Produits métallurgiques.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Arrondissement de Saint-Etienne.	10.356	10.384	8.496	1.416	2.136	134	6.561	6.441	2.807.890	3.035	19.601	765	33.688	49.131	557	283.963
Id. de Montbrison...	15.604	29.476	898	19	41	1.972	1.084	52.087	725	930	49.764	94	162.711	5.422	72	6.591
Totaux pour 1913	25.960	39.860	9.394	1.435	2.177	2.106	7.645	58.528	2.808.615	3.965	69.365	859	196.399	54.553	629	290.554
Totaux pour 1912	23.118	38.966	8.101	712	2.338	1.408	14.157	66.926	2.833.072	3.477	59.577	867	176.299	58.326	339	277.526

EXPÉDITIONS (suite)

Tonnage par nature de marchandises (suite)

	Résines et Bitumes, Huiles minérales et combustibles liquides.	Corps gras et leurs dérivés.	Matières tinctoriales.	Produits chimiques.	Papiers, Cartons et matières servant à leur fabrication.	Textiles et Tissus.	Produits céramiques, Verrerie.	Chaux pour l'engrais.	Autres amendements et engrais.	Arbres et Arbustes vivants, Foin, Fourrage, Paille.	Mobilier, Objets manufacturés.	Emballages vides en retour ou non.	Dépouilles d'animaux et produits accessoires	Matériel d'entrepreneur, de fêtes, de chemins de fer et tramways, voitures (taxé au poids).	Transports de la Compagnie.	Transports de l'Etat.	Tonnage total	Arrivages — Tonnage total
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32		
Arrondissement de Saint-Etienne.	4.750	2.884	155	3.727	6.809	6 804	42.738	178	14.079	3.315	7.975	24.714	3.411	3.317	498.094	10.376	3.877.880	2.596.623
Id. de Montbrison...	247	343	77	70	1.825	374	25.449	57	706	16.333	1.243	5.642	492	642	17.173	363	398.526	350.167
Totaux pour 1913	4.997	3.227	232	3.797	8.634	7.178	68.187	235	14.785	19.648	9.218	30.356	3.903	3.959	515.267	10.739	4.276.406	2.946.790
Totaux pour 1912	6.750	2.887	296	3.302	7.664	6.638	65.877	100	14.506	22.390	7.535	29.750	3.598	2.186	536.568	7.764	4.282.720	2.821.128

4° Récapitulation.

	Voyageurs — NOMBRE de billets au départ (A. R. doublés).	MARCHANDISES — MESSAGERIE — Expéditions (Tonnes).	Arrivages (Tonnes).	P. V. — Expéditions (Tonnes).	Arrivages (Tonnes).	TOTAUX — Mouvement général des marchandises dans la circonscription
Arrondissement de Saint-Etienne.....	2.735.891	23.123	33.589	3.877.880	2.596.623	6.531.215
— de Montbrison......	939.122	6.315	5.500	398.526	350.167	760.508
Totaux pour 1913......	3.675.013	29.438	39.089	4.276.406	2.946.790	7.291.723
Totaux pour 1912......	3.655.335	28.547	36.941	4.282.720	2.821.128	7.169.336

Industries, Commerces ou Professions n'ayant pas répondu à l'enquête. — N'ont pas répondu cette année à l'enquête de la Chambre de Commerce les représentants de l'industrie des crayons (Saint-Paul-en-Jarez), de l'imprimerie, de la chapellerie au détail, de la droguerie et produits chimiques, etc...

III. — STATISTIQUES DIVERSES

Statistique de la Banque de France. — Effets escomptés en 1913 :

	Nombre d'effets.	Valeurs.
Sur Paris	66.880	42.074.600 fr.
Sur la place	230.677	72.715.300 »
Sur la province	219.458	62.002.700 »
Sur l'étranger	869	208.700 »
TOTAUX pour 1913.......	517.884	177.001.300 »
— 1912.......	491.879	181.394.200 »

	1913	1912
Avances sur titres.................	26.970.900 fr.	29.112.600 fr.
Opérations concernant les billets à ordre, virements, chèques, encaissements de coupons, effets remis au comptant, négociations de titres, etc.	68.381.800 »	69.302.600 »

Effets mis en recouvrement :	1913	1912
A Saint-Etienne	157.475.800 fr.	155.813.800 fr.
Dans les villes rattachées (Rive-de-Gier, Saint-Chamond, La Ricamarie, Le Chambon, Firminy, Unieux et Montbrison)..........	30.096.800 »	28.349.900 »
TOTAUX.............	187.572.600 »	184.163.700 »
Totaux des opérations de la succursale de Saint-Etienne (non compris les effets en recouvrement).	272.354.000 »	279.809.400 »
Totaux des opérations de la succursale de Roanne (bureau auxiliaire de Saint-Etienne jusqu'en 1904)	140.712.300 »	113.845.200 »

Postes, Télégraphes, Téléphones.

	1913	1912
Produit de la taxe des correspondances postales dans le département de la Loire...............	3.247.989 fr. 69	3.221.336 fr. 51
Valeurs mises en recouvrement :		
Nombre	280.652	264.995
Montant	6.937.700 fr. 30	6.258.441 fr. 60
Nombre de télégrammes taxés......	445.114	443.185
Nombre d'abonnés au téléphone....	2.421	2.186
Recettes téléphoniques :		
Produit net des abonnements...	238.690 fr.	219.075 fr. 72
— communications.	228.819 fr.	209.579 fr. 60
TOTAL..............	467.509 fr.	428.655 fr. 32

Statistique de l'Octroi urbain de la ville de Saint-Etienne.

	1913		1912	
1° *Animaux vivants :*	Têtes.	Kilogs.	Têtes.	Kilogs.
Bœufs, taureaux, vaches..	11.730	4.839.526	12.115	4.940.803
Veaux	23.843	2.445.126	23.392	2.419.684
Moutons	83.662	2.575.162	97.402	2.701.636
Chèvres	4.074	128.872	4.830	186.198
Agneaux	39.097	374.655	28.886	374.175
Porcs	22.844	3.202.863	19.114	2.721.872
TOTAUX........	185.250	13.566.204	185.739	13.344.368

2° *Animaux abattus :*	1913	1912
Viande de bœuf	49.056 kg.	55.272 kg.
— de veau	39.968	28.648
— de mouton	66.860	68.338
— de chèvre	486	438
— de porc	150.794	160.899
Saucissons et jambons	150.483	150.238
Graisse	157.970	181.934
Abatis et issues	54.793	57.870
Totaux	670.410 kg.	703.637 kg.

3° *Comestibles :*

Volailles vivantes	353.794 kg.	377.216 kg.
— mortes	194.761	195.159
Lapins vivants	208.899	206.784
— écorchés	188.344	186.588
Poissons (trois catégories)	409.007	459.590
Truffes	1.782	1.535
Gibier à poils	27.432	24.870
— à plumes	2.784	9.608
Huîtres	55.877	59.839
Oranges, citrons, grenades	842.414	706.647
Fruits secs	406.313	382.473
Raisins frais	586.937	516.222

4° *Liquides :*

Vins en cercles	355.971 hect.	359.835 hect.
Vins en bouteilles	131.347 bout.	123.907 bout.
Cidre, poiré, hydromel	445 hect.	383 hect.
Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, etc.	5.845 —	5.349 —
Vermouths, vins de liqueur ou d'imitation	517 —	467 —
Bières de l'intérieur	13.861 —	13.214 —
Bières de l'extérieur	3.435 —	3.260 —
Vinaigres et acides	2.372 —	2.183 —
Limonades gazeuses	1.324 —	1.365 —
Eaux minérales de table	18.044 —	19.096 —

5° *Combustibles :*

Bois à brûler	11.568 m. c.	12.362 m. c.
Anthracite	9.381.307 kg.	8.499.583 kg.
Fagots	13.915 m. c.	14.543 m. c.
Charbon de bois	421.949 kg.	516.378 kg.

	1913	1912
Huile minérale	26.610 hect.	32.125 hect.
Suif fondu	615 kg.	370 kg.
Suif en branches	350 —	167 —
Cierges et cire blanche	9.543 —	9.028 —
Cire jaune	13.568 —	12.251 —
Bougies	56.690 —	55.835 —

6° *Fourrages :*

Foin	105.837 q. m.	102.044 q. m.
Paille	32.517 —	32.477 —
Avoine	44.949 —	46.360 —
Son et recoupe	4.869 —	6.172 —

7° *Matériaux :*

Chaux	94.174 hect.	93.995 hect.
Mortier	»	»
Ciment	5.527.096 kg.	6.066.401 kg.
Plâtre	2.864.832 —	3.248.688 —
Moellons bruts	23.675 m. c.	17.263 m. c.
Moellons piqués	289 —	84 —
Pierres de taille brutes	1.514 —	1.470 —
Pierres de taille taillées	1.314 —	1.066 —
Marbres et granits bruts	23 —	23 —
Marbres et granits polis	38 —	47 —
Ardoises et carriches	226 —	232 —
Briques et tuiles	24.101 —	23.353 —
Tuyaux de poterie	59.703 kg.	61.301 kg.
Pierres factices	»	»
Aciers et fers	3.791.940 kg.	3.096.190 kg.
Zinc, plomb, fer-blanc	636.420 —	627.322 —
Fontes	1.655.364 —	740.652 —
Bois durs	1.977 m. c.	1.968 m. c.
— tendres	15.367 —	17.007 —
— durs ouvrés	103 —	60 —
— tendres ouvrés	1.285 —	1.395 —
Verres à vitres	315.386 kg.	384.676 kg.
Glaces	23.648 —	26.146 —

8° *Objets divers :*

Savons de parfumerie	21.792 kg.	22.886 kg.
Vernis	1.113 hect.	1.063 hect.
Céruse et minium	103.789 kg.	115.613 kg.
Ocre et couleurs	176.761 —	176.060 —

Etat des prix moyens de vente au détail des denrées et produits de consommation courante à Saint-Etienne (d'après le Service des droits de place) (1).

	1913 (le kilog.)	1912 (le kilog.)
Viande de bœuf	2 30	2 30
— de veau	2 40	2 40
— de mouton	2 50	2 40
— de porc (côtes)	2 40	2 40
Lard salé	1 80	2 »
Saucisson de ménage	3 95	3 95
Jambon (cru)	3 »	3 »
— (cuit)	4 20	4 20
Boudin	0 80	0 80
Poulets	3 20	3 »
Dindes	2 20	2 »
Oies	2 »	2 »
Canards	3 »	2 50
Lapins	2 20	2 »
Bars	3 »	3 50
Rougets	1 60	1 50
Soles	5 »	4 50
Saumons	4 »	5 50
Turbots	3 50	3 »
Harengs frais (la caisse de 100)	6 à 10 »	(le kg.) 1 »
Barbeaux	3 »	2 »
Brochets	3 50	3 »
Truites	7 »	5 50
Petits poissons pour friture	2 »	2 »
Morue salée	1 80	1 80
Fromage de Gruyère	2 »	2 »
— de Hollande	2 20	2 50
— de Roquefort	1 80	1 80
— frais de chèvre	1 80	1 80
Café torréfié	5 40	5 »
Chocolat	3 »	2 80
Cacao en poudre	6 80	5 »
— en feuilles	3 60	3 60
Sucre	0 80	0 85
Pruneaux	1 40	1 40
Riz	0 60	0 60
Haricots secs	0 50	0 50
Lentilles	0 60	0 70

(1) Ce Service est placé sous la direction du Préposé en chef-directeur de l'Octroi, qui déclare ne pouvoir garantir l'exactitude des renseignements fournis, car l'action de l'Octroi ne s'exerce en aucune façon sur la vente, et une grande partie des denrées de consommation ne sont pas imposées à l'Octroi. Plusieurs prix, pour 1913 et 1912, ont été rectifiés par les représentants des divers commerces d'alimentation.

	1913 (le kilog.)		1912 (le kilog.)	
Fèves	0 45		0 50	
Pois cassés	0 50		0 45	
Châtaignes	0 45		0 35	
Macaroni	0 80		0 70	
Vermicelle	0 80		0 70	
Semoule	0 70		0 70	
Tapioca	1 60		1 60	
Lait	0 20	le litre	0 20	le litre
Beurre	1 90	le ½ kg.	1 90	le ½ kg.
Œufs	1 50	la douz.	1 50	la douz.
Pommes de terre	8 »	les 100 kg.	9 »	les 100 kg.
Blé	28 »	—	29 50	—
Farine	42 »	—	45 »	les 100 kg.
Pain (qualité courante)	0 35	le kg.	0 38	le kg.
Vin rouge (qualité courante provenant du Midi)	0 45	le litre	0 45	le litre
Vin rouge (qualité moyenne provenant du Midi)	0 50	—	0 55	—
Vins à dessert :				
Malaga	2 15	—	2 15	—
Madère	2 15	—	2 15	—
Frontignan	2 15	—	2 15	—
Alcool bon goût (esprit-de-vin à 90°), suivant les cours	3 75	—	4 25	—
Eau-de-vie	2 50	—	2 »	—
Cognac	3 50	—	4 »	—
Rhum	3 »	—	3 50	—
Bière	0 40	—	0 45	—
Vinaigre rouge	0 30	—	0 40	—
— blanc	0 40	—	0 45	—
Huile d'olive	2 30	le kg.	2 35	le kg.
Bougies	2 10	—	2 10	—
Pétrole	0 40	le litre	0 40	le litre
Alcool à brûler	0 60	—	0 65	—
Houille (menu sortant)	30 »	la tonne	30 »	la tonne
Coke (grosseur moyenne)	42 »	—	42 »	—
Anthracite (grosseur moyenne)	76 »	—	76 »	—
Savon blanc (1re qualité)	0 75	le kg.	0 75	le kg.
— (2e qualité)	0 70	—	0 65	—

IV. — CONVENTIONS ENTRE ASSOCIATIONS PATRONALES ET ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DÉPOSÉES AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES EN 1913

Chambre syndicale des entrepreneurs de plâtrerie-peinture de la ville de Saint-Etienne.

Saint-Etienne, le 16 juin 1913.

Nous soussignés, agissant au nom de tous les entrepreneurs de plâtrerie-peinture de la ville de Saint-Etienne, avons élaboré le tarif suivant, d'accord avec la Commission ouvrière soussignée, agissant au nom des ouvriers de la ville de Saint-Etienne.

Le présent tarif prendra effet à la date du 16 juin 1913.

Article premier. — Le prix de l'heure est fixé à 60 centimes. Ce prix servira d'application devant le Conseil de Prud'hommes, à moins d'entente en plus ou en moins entre l'ouvrier et le patron.

Art. 2. — Le prix de l'heure est fixé à 65 centimes pour tout ouvrier fournissant un livret d'apprentissage ou un certificat attestant un stage de trois années consécutives dans une maison de notre profession.

Art. 3. — Le prix du déplacement lorsque l'ouvrier dînera hors ville est de 0 fr. 60 par jour, frais de voiture en sus, à condition expresse que les heures de travail soient effectuées complètement sur le chantier.

Art. 4. — Le prix du déplacement lorsque l'ouvrier est obligé de coucher est de 1 fr. 75 par jour. En plus des voyages de commencement et de fin de chantier, il lui sera payé un voyage par quinzaine. Ces derniers devront être effectués en dehors des heures de travail. Toutefois, lorsque l'ouvrier travaillera le dimanche de quinzaine, ce voyage ne sera pas dû.

Art. 5. — Les heures de nuit seront payées 50 % en plus des heures ordinaires.

Art. 6. — Les journées dites d'hiver partiront du 1er novembre à fin février et auront une durée effective de 8 heures de travail, et non de présence, avec arrêt de midi à 1 heure et demie.

Art. 7. — Les grandes journées partiront du 1er mars à fin octobre et auront une durée effective de 10 heures de travail avec arrêt de 11 heures et demie à 1 heure et demie. Toutefois, en octobre et en mars, le travail commencera à 1 heure et demie pour se terminer à 5 heures et demie. Les ouvriers devront toujours être au travail manuellement aux heures précisées. Pour cela, ils devront arriver assez tôt au chantier pour être changés et prêts à travailler aux heures prescrites.

Art. 8. — Les heures supplémentaires, soit en ville, soit en campagne, sont supprimées, ainsi que le travail des dimanches et jours fériés.

Art. 9. — La huitaine reste supprimée de part et d'autre. Ouvriers et patrons seront libres de quitter le travail et de débaucher au moment qu'il leur plaira, avec paiement du temps effectif écoulé.

La Commission patronale :

Bouchard et Carmelino, A. Gilbert, Besson, Brunon, Guyot aîné, J.-M. Gras, Chorel frères, Charles Erba.

La Commission ouvrière :

Louis Vigot, Barthélemy, Besson, Chabanne.

Fédération régionale des mineurs de la Loire.

1° *Convention du 10 juillet 1913 pour l'ensemble des mines du bassin de Saint-Etienne, y compris les mines de Saint-Chamond.*

A la suite des pourparlers qui ont eu lieu, sous la présidence de M. le Préfet de la Loire, entre les directeurs des mines du bassin de Saint-Etienne (y compris les mines de Saint-Chamond) et le Comité fédéral des mineurs et similaires, soussignés, la convention suivante a été arrêtée :

Article premier. — La présente convention, faite pour une durée de trois ans à dater du 1er juillet 1913, a pour objet de fixer le taux du relèvement des salaires pour l'ensemble des mines du bassin de Saint-Etienne, y compris les mines de Saint-Chamond :

1° On incorporera au salaire de base, à titre permanent, 0 fr. 10 pour les ouvriers de l'intérieur et de l'extérieur, et 0 fr. 05 pour les femmes et les enfants.

2° On ajoutera au salaire de base ainsi augmenté une prime de 0 fr. 45 pour l'intérieur, 0 fr. 35 pour l'extérieur et 0 fr. 25 pour les femmes et les enfants, cela pendant deux ans.

3° Toutes ces primes seront maintenues pendant la troisième année, s'il est reconnu par M. l'Ingénieur en chef des mines que le cours commercial moyen des charbons vendus par les quatre principales Compagnies houillères du bassin, au 1er avril 1915, présente une baisse ou une hausse de moins de 1 franc par tonne, par rapport au cours moyen des mêmes charbons au 1er avril 1913. Elles seront diminuées de 0 fr. 15 si la comparaison desdits cours moyens accuse une baisse égale ou supérieure à 1 franc par tonne. Elles seront, au contraire, augmentées de 0 fr. 15 si cette comparaison accuse une hausse égale ou supérieure à 1 franc par tonne.

Le cours commercial moyen des charbons sera établi sur la base des trois quarts (75 %) de la quantité totale de charbons vendue par chacune des quatre Compagnies durant l'année 1914 entière. On considérera en premier lieu les qualités suivantes : menu sortant première, menu sortant deuxième et menu lavé. Si l'ensemble desdites qualités ne représente pas 75 % de la vente totale de la Compagnie, on y ajoutera, pour compléter cette proportion, une ou plusieurs autres qualités, prises dans l'ordre d'importance du tonnage vendu en 1914.

4° Les machinistes titulaires de machine d'extraction et les mécaniciens payés au mois continueront d'être assimilés aux ouvriers de l'intérieur pour l'attribution des primes.

Art. 2. — Le paiement des machinistes d'extraction continuera à pouvoir se faire avec ou sans prime de gratification, au gré des directeurs des diverses mines ; mais il est stipulé :

1° Qu'un système uniforme sera pratiqué dans chaque Compagnie (par voie d'extinction des exceptions existantes lorsqu'il y aura lieu) ;

2° Qu'aucune des pénalités pécuniaires, qu'elle porte sur la prime de gratification ou sur le salaire, ne sera appliquée qu'après avoir été approuvée par le directeur ;

3° Que le montant des réductions ou suppressions disciplinaires portant sur la prime de gratification sera versé aux caisses de secours, de même que les amendes ;

4° Que les directeurs ne contesteront pas, au point de vue des accidents du travail, l'assimilation de la prime de gratification à un complément de salaire, ne l'ayant point contestée dans le passé.

Art. 3. — Les directeurs ne peuvent admettre la fixation d'un chiffre de salaire à garantir aux ouvriers à l'abatage qui n'arriveraient pas à accomplir leur tâche ; mais ils se déclarent résolus à faire pleine justice à ces ouvriers lorsque, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, ils n'auront pu réaliser qu'un salaire journalier trop faible ; l'ingénieur examinera et solutionnera le cas avec bienveillance.

Si, à l'avenir, malgré la vigilance du directeur, un ouvrier de l'abatage se considère comme lésé par la décision rendue par l'ingénieur sur sa réclamation verbale, il pourra renouveler par écrit sa réclamation nettement motivée, et l'adresser à la direction, qui statuera le plus tôt possible.

Art. 4. — Les conditions trop différentes de l'exploitation et les qualités trop dissemblables du charbon dans les diverses mines du bassin ne permettent pas actuellement aux directeurs de réaliser l'unification de la distribution du chauffage ; mais les directeurs confirment dans la présente convention les assurances qu'ils ont individuellement données au cours des pourparlers, savoir :

Que plusieurs d'entre eux adopteront à cet égard, dans le plus bref délai, une organisation se rapprochant de celle que les délégués ouvriers ont citée comme donnant pleine satisfaction à leurs commettants ;

Que, si des réclamations individuelles se produisent, elles seront examinées par le directeur ;

Que dans aucun cas les avantages en chauffage dont jouissent actuellement les ouvriers ne seront diminués, étant entendu que, si une Compagnie établit une distribution de chauffage comparable à celle que les délégués ouvriers ont déclarée satisfaisante, aucune réclamation basée sur le précédent état de choses ne sera admise.

En ce qui concerne les mines de Saint-Chamond, le paiement jusqu'ici réclamé des mineurs pour le charbon sera supprimé, la quantité de charbon livrée subissant en même temps une réduction de dix pour cent (10 %).

Art. 5. — Toutes les clauses contenues dans les conventions antérieures et qui ne sont pas en contradiction avec celles de la présente convention sont expressément maintenues et feront l'objet, dans le plus bref délai, d'un résumé les codifiant, arrêté par M. le Préfet de la Loire et qui sera affiché par les soins de MM. les directeurs.

Fait à la Préfecture de la Loire, Saint-Etienne, le 10 juillet 1913.

Les Directeurs,	*Les Délégués ouvriers,*
Voisin, Petit, Biver, Jaboulay, Murgue, Reymond, Sangoy, P. Villet, Duc.	Duranton, Girardet, Joly, Gabe, Terrasson, Servel, Plotton, Plégat, Jabrin, Romeyer.

Le Préfet de la Loire,
Charles Lallemand.

2° *Clauses des conventions antérieures maintenues par la convention du 10 juillet 1913.*

I. *Tâches.* — Les exploitants s'engagent à ne pas chercher à récupérer, par un accroissement de travail demandé aux ouvriers, la charge résultant de l'augmentation des salaires. Les ouvriers s'engagent, de leur côté, à maintenir, pendant la période sur laquelle portera l'augmentation des salaires, la même activité de travail, la même somme d'efforts qui sont actuellement représentés par une tâche définie, de telle sorte qu'il ne soit apporté, de leur fait, aucune entrave aux exigences de la production. (Déclaration Gruner-Jaurès du 6 janvier 1900.)

Les tâches actuelles seront maintenues tant que les conditions du travail resteront les mêmes. En cas de modification des conditions du travail, les tâches nouvelles seront établies de façon qu'elles puissent être faites dans la durée normale de la journée de travail, telle qu'elle résulte de la loi du 29 juin 1905 pour les ouvriers occupés à l'abatage ou de l'usage actuel des lieux pour les autres ouvriers. (Convention du 22 juillet 1910.)

II. *Répartition du travail.* — Les Compagnies déclarent que, comme par le passé, toutes les instructions utiles seront données aux gouverneurs et sous-gouverneurs pour que les ouvriers n'aient à se plaindre d'aucune injustice dans la répartition du travail. Elles ajoutent que l'ouvrier qui aurait à se plaindre a toujours son recours ouvert auprès des ingénieurs et directeurs, qui ne refuseront pas d'entendre et d'examiner sa réclamation. (Convention du 21 novembre 1902.)

III. *Heure de sortie et repos des ouvriers occupés à l'abatage.* — Les exploitants s'engagent à mettre la cage à la disposition des ouvriers occupés à l'abatage à 2 h. 45. Un repos de trois quarts d'heure, contrôlé sur réclamation des ouvriers adressée à M. l'Ingénieur en chef, leur sera accordé, étant entendu que ce repos déchargera les ouvriers de la responsabilité du chantier et leur laissera la liberté des mouvements dans les termes de l'article 100 du décret du 13 août 1911. Dans ces conditions, la durée du *trait* sera de huit heures, ainsi que la loi du 29 juin 1905 l'a prévu dans le troisième palier. (Convention du 6 janvier 1908.)

IV. *Heure de sortie des autres ouvriers.* — Les exploitants déclarent que, comme par le passé, ils laisseront remonter les ouvriers à partir de 3 heures, tâche finie, sans que cette mesure puisse préjudicier en rien aux ouvriers des mines où la remontée a lieu actuellement avant 3 heures. (Convention du 22 juillet 1910.)

V. *Dépôts de bois.* — Les exploitants s'engagent à installer, dans les couches épaisses, et autant que possible dans les couches minces, des dépôts de bois au niveau même des tailles, lesdits dépôts devant être alimentés par des ouvriers autres que des piqueurs. (Convention du 6 janvier 1908.)

VI. *Salaires des ouvriers nouvellement embauchés ou déplacés provisoirement de leur travail.* — Les ouvriers nouvellement embauchés ne pourront recevoir un salaire inférieur au salaire de la catégorie et de la classe pour lesquelles ils sont embauchés. (Convention du 22 juillet 1910.)

Si un ouvrier, passant d'une Compagnie à une autre, peut être pourvu, grâce à l'existence d'une vacance, du même emploi dans la seconde que dans la première, il sera dispensé de tout stage et bénéficiera immédiatement et exactement de l'alinéa précédent si son livret établit qu'il a passé les deux dernières années comme titulaire dudit emploi dans la première Compagnie. (Déclaration du 10 juillet 1913.)

Les ouvriers déplacés provisoirement de leur travail ne subiront, de ce fait, aucune réduction de salaire ; pour les piqueurs, les salaires ne seront pas inférieurs à ceux des boiseurs de première classe. Les ouvriers déplacés provisoirement pour effectuer un travail mieux rétribué que celui de leur catégorie ou de leur classe recevront le salaire affecté audit travail. (Convention du 22 juillet 1910.)

VII. *Entrepreneurs.* — Les Compagnies qui emploient des entrepreneurs devront exercer un contrôle sur eux et fixer les salaires qu'ils paieront à leurs ouvriers. (Convention du 25 juillet 1908.)

VIII. *Fiches de paie.* — Les Compagnies se sont engagées à délivrer à chacun de leurs ouvriers une fiche de paie qui restera sa propriété, à la condition toutefois que le Syndicat ne fera aucune pression sur les ouvriers pour avoir communication de ces fiches. (Convention du 25 juillet 1908.)

Les fiches de paie délivrées aux ouvriers indiqueront : 1° le nombre de journées ; 2° le prix de la journée ; 3° pour les ouvriers travaillant à prix fait, la somme incorporée au salaire journalier ; 4° la prime ; 5° le salaire brut de la quinzaine ; 6° les retenues ; 7° le salaire net à toucher. Le modèle des fiches sera uniforme pour tout le bassin. (Convention du 22 juillet 1910.)

IX. *Amendes.* — Les amendes seront versées aux Caisses des Sociétés de secours mutuels. (Convention du 21 novembre 1902.)

X. *Rapports des Compagnies avec le Comité fédéral des mineurs.* — Les Compagnies, considérant que la loi reconnaît les Syndicats régulièrement constitués, déclarent que le Comité des Houillères de la Loire peut être appelé éventuellement à discuter avec le Comité fédéral des mineurs sur les difficultés intéressant l'ensemble des Compagnies et des ouvriers, qui pourraient surgir au cours du travail dans le bassin de la Loire. Toutefois, le Comité des Houillères, ainsi, du reste, que le Comité fédéral, ne prennent à l'avance, l'un vis-à-vis de l'autre, aucun engagement formel pouvant entraîner pour eux l'obligation de discuter en commun sur une question quelconque. (Convention du 21 novembre 1902.)

Vu et arrêté à la Préfecture de la Loire, conformément à l'article 5 de la convention du 10 juillet 1913 et aux propositions de M. l'Ingénieur en Chef des Mines.

Saint-Etienne, le 29 juillet 1913.

Le Préfet de la Loire,
Charles Lallemand.

V. — CONVENTIONS ANTÉRIEURES A 1913

1° Conventions déposées au Conseil de Prud'hommes de Saint-Etienne (1).

1er septembre 1887 (convention modifiée le 25 juillet 1901).	Boulangers.
16 février 1906............	Cafés, restaurants et hôtels.
10 juin 1906...............	Imprimeurs.
12 septembre 1906..........	Tripiers-boyaudiers.
1er mars 1907..............	Cycles et automobiles.
1er avril 1907.............	Cuirs et peaux.
26 mai 1907................	Serruriers.
1er juillet 1907...........	Galochiers et sabotiers.
7 juin 1909................	Charpentiers.
16 juillet 1909............	Marbriers.
20 mai 1910................	Maçons.
22 juillet 1910............	Mineurs (2).
20 août 1910...............	Carrossiers.
20 octobre 1910............	Plombiers-zingueurs.
9 novembre 1910............	Cimentiers.
25 novembre 1910...........	Briqueteurs-fumistes.
18 janvier 1911............	Imprimeurs.
29 mai 1911................	Bâtiment.
28 juillet 1911............	Maréchaux ferrants.
4 août 1911................	Entrepreneurs de transports et cochers.
28 février 1912............	Chemins de fer à voie étroite C. F. V. E.
25 avril 1912..............	Terrassiers, puisatiers, tubistes.

2° Conventions déposées au Conseil de Prud'hommes de Saint-Chamond.

31 mai 1875................	Tailleurs de pierre.
5 juillet 1907.............	Cimentiers.
20 août 1910...............	Carrossiers-charrons.
23 août 1910...............	Plombiers-zingueurs.
1er juin 1911..............	Bâtiment (plâtriers-peintres).
28 juillet 1911............	Maréchaux ferrants.
24 août 1911...............	Maçons.
4 septembre 1911...........	Menuisiers.

3° Conventions déposées au Conseil de Prud'hommes de Rive-de-Gier.

12 avril 1911..............	Menuisiers.
31 mai 1911................	Maçons.

---

(1) Les tarifs des façons dans l'industrie du ruban n'émanent que d'une seule corporation (patronale *ou* ouvrière) ou n'ont pas été déposés aux Prud'hommes.

(2) Avant 1909, les Mineurs n'étaient pas justiciables du Conseil de Prud'hommes et les conventions collectives n'ont pas été déposées au Secrétariat de cette Assemblée.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE